






Contrats de plan **ÉTAT-RÉGION** Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020

BILAN D'EXÉCUTION FIN 2019



Table des matières

	VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE.....	9
	A) Ferroviaire.....	10
	<i>Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne.....</i>	<i>10</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau.....</i>	<i>11</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional.....</i>	<i>12</i>
	B) Routier.....	13
	<i>Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164.....</i>	<i>13</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national.....</i>	<i>14</i>
	C) Modes actifs.....	15
	D) Portuaire.....	15
	VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION..	17
	A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site.....	18
	<i>Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche.....</i>	<i>18</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne.....</i>	<i>19</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : rénover les campus.....</i>	<i>20</i>
	B) Équipements scientifiques pour la recherche.....	21
	C) Innovation.....	23
	D) Partenariat régional d'innovation (PRI).....	24
	VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....	25
	<i>Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique.....</i>	<i>26</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : économie des ressources.....</i>	<i>28</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques.....</i>	<i>29</i>
	<i>Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels.....</i>	<i>31</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages.....</i>	<i>31</i>
	<i>Objectif stratégique n°6 : eau.....</i>	<i>34</i>
	<i>Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable.....</i>	<i>36</i>

VOLET NUMÉRIQUE.....38

Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés.....39

*Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture
39*

VOLET EMPLOI.....41

Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.....42

Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels...44

Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.....46

VOLET TERRITORIAL.....50

Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.....51

Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires...52


Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public.....52

Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes.....53


Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains.....53

Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.....54


Préambule




Le contrat de plan État – Région Bretagne (CPER) 2015-2020 concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton. Signé le 11 mai 2015, ce document ambitieux répond aux trois enjeux forts que sont le renforcement de l'investissement public, le soutien à l'emploi par l'investissement et la consolidation du partenariat entre l'État et les collectivités. L'État et la Région Bretagne ont ainsi respectivement contractualisé à hauteur de 593,7M€ et 602,83M€.



Le CPER s'articule autour des 5 thématiques principales du mandat de négociation adressé par le Premier ministre au Préfet de région, l'emploi, au-delà du volet qui lui est consacré, étant une priorité transversale :


- 
1. les mobilités routière et ferroviaire,
 2. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
 3. la transition écologique et énergétique,
 4. le développement numérique,
 5. le volet territorial incluant les actions relatives au numérique et à l'emploi.



Un protocole État – Région, signé le 1er octobre 2016, réaffirme les engagements pris dans le CPER en complétant deux volets : le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » est abondé de 10M€ et le volet « territorial » de 28M€, le tout également partagé entre l'État et la Région. Ce protocole a donné lieu à un avenant signé le 16 décembre 2016.



Ce bilan prend en compte les abondements financiers supra.

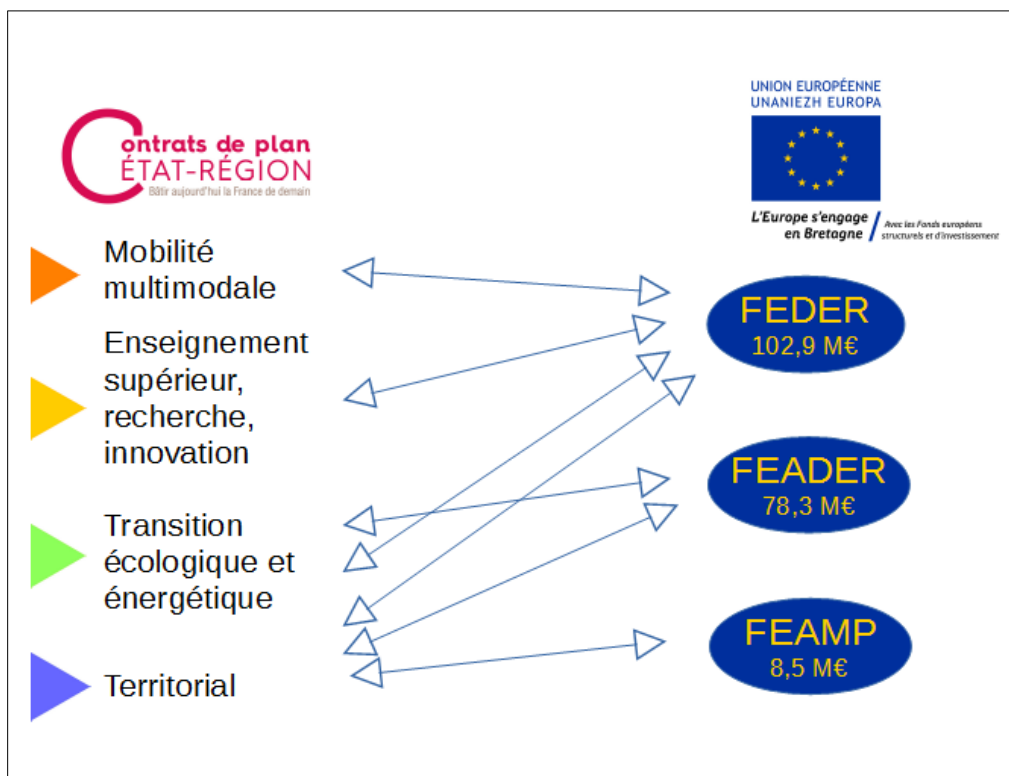


Depuis mai 2015, 53 conventions d'application ont ainsi été signées entre l'État, la Région et le cas échéant, les autres co-financeurs :

- 33 conventions concernant les opérations du volet « mobilité multimodale »,
- 12 conventions de sites couvrant les opérations contractualisées dans le cadre du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »,
- 3 conventions d'application pour les 3 objectifs stratégiques du volet « transition écologique et énergétique »,
- 1 convention sur le volet « numérique »,
- 3 contrats de territoires (métropoles et Iles du Ponant) conclus dans le cadre du volet « territorial », un cahier des charges valant convention d'application et un appel à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et des bourgs.

Aux côtés de l'État et de la Région, les collectivités territoriales participent ainsi aussi de façon significative au CPER.

Les programmes européens concourent également à la bonne atteinte des objectifs du CPER 2015-2020, dans le respect des trois grands enjeux définis dans l'accord de partenariat adopté le 8 août 2014 : la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources et enfin l'égalité des territoires et des chances.



À titre d'illustration de ces cofinancements nationaux et européens :

Le pôle d'échange multimodal de Redon : les travaux, d'un montant global de 21 M€, portent sur l'accessibilité des quais, le réaménagement du bâtiment voyageurs et la création d'un sous-terrain permettant l'accès au pôle d'échange et l'amélioration de la liaison urbaine. Ce pôle d'échange multimodal a été inauguré le 22 septembre 2018. Le projet est cofinancé par l'Europe (FEDER), l'État, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, le département du Morbihan, la communauté de communes du Pays de Redon et la ville de Redon.

Exécution financière à fin 2019

Maquette révisée par l'avenant n°1 du 16 décembre 2016 :

	Crédits contractualisés		Crédits valorisés		
	État (programme LOLF et opérateurs)	Région	État	Autres partenaires	Fonds Européens
			crédits nationaux		Programmes régionaux
Volet Mobilité multimodale	267,00	416,08	69,69	409,10	15
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	133,55*	65,42	-	62,236	35,85
Volet Transition écologique et énergétique	115,49	102,80	-	-	101,30
Volet Numérique	1,56	7,53	-	11,82	-
Volet Emploi	10	10	-	-	-
Volet Territorial	90,05	20 M€ + contrats de partenariats	-	-	37,50
TOTAL	617,65 M€	621,83 M€	69,69 M€	483,16 M€	189,65 M€

* La part État inclut uniquement le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires ainsi que les Grands Organismes de Recherche mais n'inclut pas l'enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

Avancement global du CPER par volet à fin 2019 :

Au 31 décembre 2019, le contrat de plan État-Région présente un taux d'exécution financière de 69,1 % en crédits programmés.

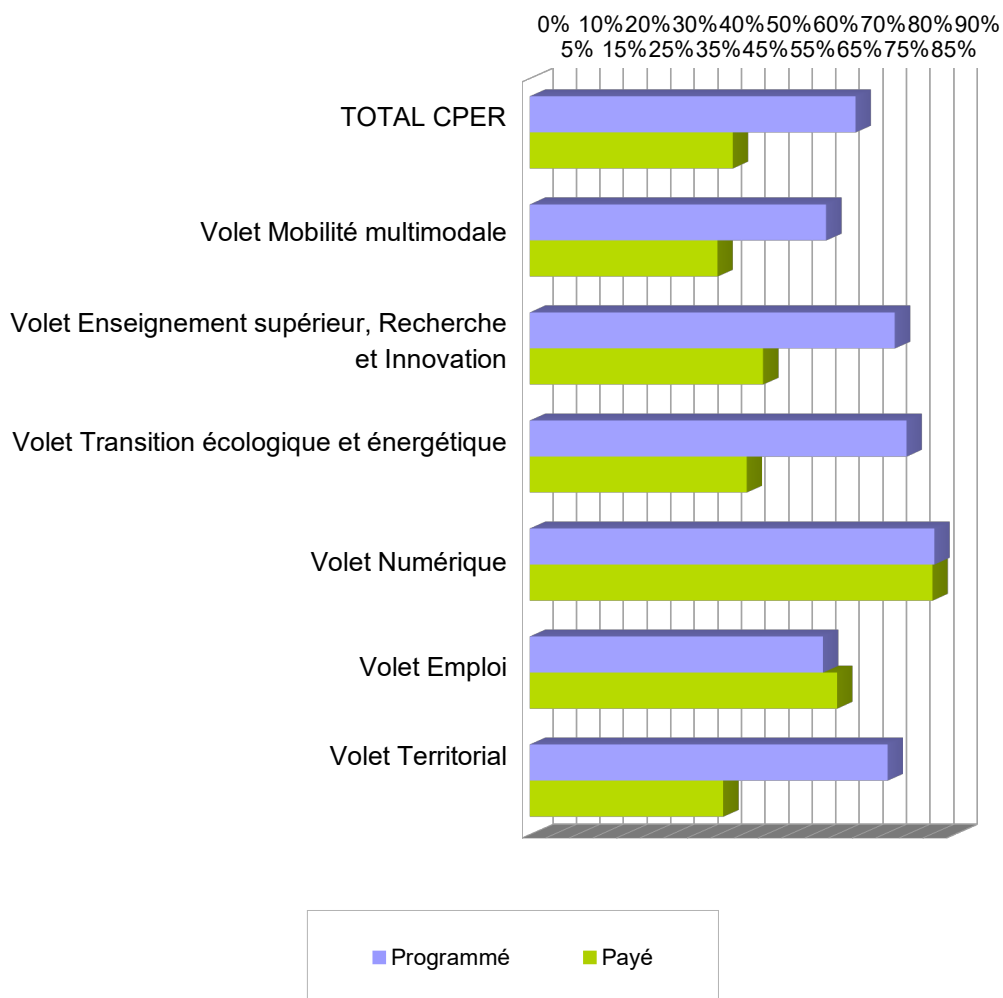
Le bilan des crédits engagés par les autres partenaires, notamment les collectivités, n'est pas présenté, faute d'une version exhaustive de ces engagements.

Contribution des Fonds européens :

La maquette financière annexée au CPER ne chiffre pas de façon exhaustive l'ensemble des cofinancements européens, dont les montants exacts figurent dans les conventions d'opérations.

Fonds européens	FEDER au 31/12/2019		FEADER au 31/12/2019	
	Programmé	Engagé	Programmé	Engagé
Volet Mobilité multimodale	38,323 M€	23,323 M€	-	-
Volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	28,047 M€	28,047 M€	-	-
Volet Transition écologique et énergétique	5,017 M€	5,017 M€	86,726 M€	85,842 M€
Volet Territorial	1,457 M€	1,457 M€	8,713 M€	6,031 M€
TOTAL	72,844 M€	57,844 M€	95,439 M€	91,873 M€

L'exécution financière du CPER peut également être présentée par volet pour le périmètre État – Région :





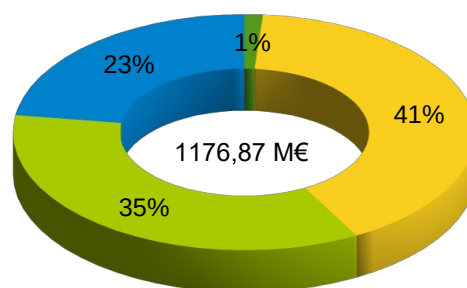
VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne par rapport au territoire national est une réalité déterminante. Face à cette situation, l'élaboration du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015 - 2020 a conduit à définir une stratégie suivant des orientations pourvues d'un budget équilibré, en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la Commission « Mobilité 21 ». Ces orientations visent à prioriser la fluidification de la porte d'entrée de la Bretagne, l'amélioration des liaisons vers la pointe bretonne, la desserte fine du territoire régional, le désenclavement routier du Centre Bretagne et la poursuite de la modernisation du réseau routier national.

	État	Région	Autres	FEDER*	Total
Ferroviaire	126,93 M€	159,18 M€	398,89 M€	-	685 M€
Routier	139,82 M€	122,56 M€	9,24 M€	-	271,62 M€
Modes actifs	0,25 M€	-	-	-	0,25 M€
Port de Brest	-	134,345 M€	70,656 M€	15 M€	220 M€
Total volet mobilité multimodale	267 M€	416,08 M€	478,79 M€	15 M€	1 176,87 M€

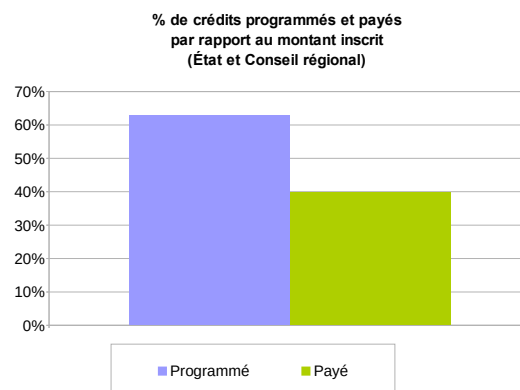
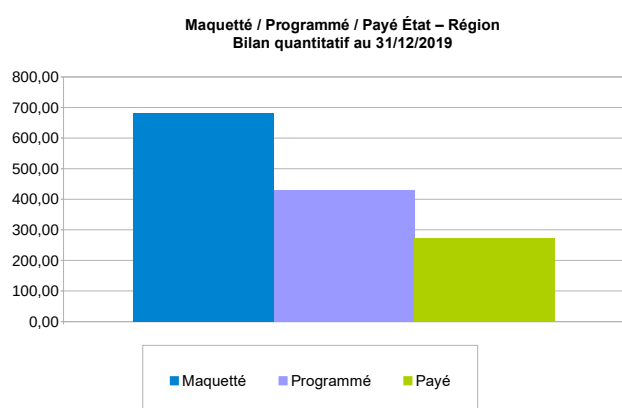
**Le présent tableau ne tient pas compte des fonds FEDER pouvant être mobilisés sur les projets de PEM*

Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Autres ■ FEDER

Exécution financière à fin 2019



A) Ferroviaire

Grâce aux investissements importants réalisés lors des précédents CPER, la Bretagne bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant de bon niveau (Rennes-Brest / Rennes-Quimper), qui prolonge l'effet LGV (ligne à grande vitesse) sur l'ensemble du territoire. Le CPER en cours se consacre fortement à la réalisation des projets de PEM (pôles d'échanges multimodaux) et à la remise à niveau des lignes de maillage qui complètent le réseau structurant. Après la mise en service du projet Bretagne à Grande Vitesse en 2017, les enjeux d'accessibilité du territoire et de capacité du réseau ferroviaire restent prégnants.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Ferroviaire	126,93	63,01	49,6%	159,18	113,44	71,3%

Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

La commission « mobilité 21 » a identifié le nœud ferroviaire de la gare de Rennes comme l'un des nœuds nationaux devant être traité en priorité. Le programme d'investissement doit finaliser les aménagements réalisés dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse 2017/2018.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,50	26,23	54,1%	51,16	30,21	59,0%

Les travaux du nœud rennais se poursuivent. Les trois premières phases de travaux sont achevées, la troisième ayant été finalisée en 2019 et permettant de dégager une économie

conséquence par rapport au coût prévisionnel. En parallèle, les études préliminaires relatives à une quatrième phase de travaux portant uniquement sur de la signalisation (opération deux trains sur la même voie) se sont achevées en 2019. Les études de niveau projet et la phase de réalisation pourront être engagées à partir de 2020, en s'appuyant notamment sur les économies réalisées dans les phases précédentes, permettant d'envisager des travaux en 2023.

Concernant l'accueil des voyageurs en gare de Rennes (Pôle d'Échanges Multimodal), la plupart des opérations se sont terminées en 2019 permettant une inauguration officielle le 3 juillet 2019.

Le passage en vitesse en gare de Rennes est désormais appréhendé dans une approche plus large, qui consiste à formaliser un schéma directeur du nœud ferroviaire rennais à horizon 2030, intégrant des horizons intermédiaires de réalisation d'opérations, et préparant les aménagements nécessaires au développement de l'offre en gare de Rennes pour toute la Bretagne. L'année 2019 a permis de finaliser une première approche de recueil de besoins et d'analyse fonctionnelle à court, moyen et long termes en définissant les leviers d'action pouvant être mobilisés à ces différents horizons. Cependant, les conclusions de cette étude nécessitent des études complémentaires venant préciser ces premiers éléments de réflexion.

Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau

Afin de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et d'absorber l'augmentation de la fréquentation, des investissements sont nécessaires pour adapter le réseau et les gares.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	34,85	7,74	22,2%	41,48	13,86	33,4%

Concernant les liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays de la Loire », l'année 2019 a été consacrée à des échanges entre les partenaires pour contractualiser une première phase d'études préliminaires devant permettre de mettre à jour et à niveau les données disponibles à l'issue du débat public et de sa phase complémentaire de 2017. Ces échanges ont notamment porté sur la transcription des objectifs formalisés dans le cadre du Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne portant principalement sur l'axe sud sur une liaison nouvelle Rennes-Redon et sur l'axe nord sur la construction d'un schéma directeur d'axe visant à une amélioration progressive des infrastructures en cohérence avec l'objectif de mettre Brest à 3h de Paris à long terme.

L'opportunité de l'opération de mise en bloc automatique lumineux de la ligne Guingamp - Plouaret a été réexaminée dans le cadre des réflexions portant sur le schéma directeur du nœud rennais aboutissant à une remise en cause de l'utilité du dispositif à ce jour.

En ce qui concerne les pôles d'échanges multimodaux (PEM), 9 contrats de pôle ont été signés à ce jour pour chacun des sites identifiés soit Auray, Saint-Brieuc, Guingamp, Lorient, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper et Vannes. Les PEM de Saint-Brieuc, Guingamp, Redon,

Morlaix, Lorient et Rennes ont été inaugurés. Les travaux sont en cours à Auray et les études se poursuivent à Quimper et Vannes.

Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional

La desserte du territoire régional nécessite un réseau ferroviaire performant. À ce titre, des investissements doivent être consentis pour maintenir ou moderniser l'infrastructure existante des lignes de maillage du territoire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Assurer une desserte fine du territoire régional	43,58	29,03	66,6%	66,54	69,37	104,2%

La ligne Brest - Quimper était déjà inscrite à la précédente contractualisation. La signature en 2016 d'une convention de financement à hauteur de 70 M€, suite à l'affectation de 5,75 M€ d'autorisation d'engagement de crédits État et de 21 M€ de crédits de la Région, a permis la réalisation des travaux de remise en état complète de la ligne, de fin 2016 à fin 2017.

La ligne Guingamp - Paimpol, du fait de sa dégradation au fil des années, nécessitait des investissements pour améliorer l'offre aux usagers. Sur la base de la convention de financement conclue en 2015, actant un financement de 5,6 M€ de l'État et 11,9 M€ de la Région aux côtés de SNCF Réseau et des collectivités du département, les travaux de remise en état ont été menés de septembre 2016 à avril 2017.

La ligne Rennes - Châteaubriant est la plus fréquentée en périphérie de Rennes et il est nécessaire de régénérer la voie en mauvais état. En 2017, ont été menées des études d'avant-projet/projet pour la remise en état de la ligne. Sur la section Rennes - Retiers, les travaux ont été réalisés en 2019. Sur la section Retiers —Châteaubriant, 2019 a permis d'aboutir à la signature de la convention de co-financement de la phase de réalisation et les travaux sont programmés en 2021.

La ligne Lamballe - Dol avait fait l'objet d'une première phase de régénération lors de la précédente contractualisation et le CPER 2015-2020 s'inscrit dans cette continuité. À ce titre, des études d'avant-projet sur la section Dinan - Dol et des études préliminaires sur la section Dinan - Lamballe, ont été réalisées en 2016, permettant de préciser les aménagements à réaliser. Des études de projet ont été réalisées sur la section Dinan – Dol et la convention financière relative à leur réalisation a été signée en 2019 afin de réaliser des travaux en 2020. La convention de co-financement des études d'avant-projet des travaux de renouvellement de la section Dinan-Lamballe a été signée fin 2018 avec une perspective de travaux à l'horizon d'une prochaine contractualisation, la réalisation d'un entretien renforcé de la ligne, pris en charge financièrement par la Région, hors CPER, se poursuivant.

Les quais de certaines gares de la ligne Rennes - Saint-Malo doivent également faire l'objet d'investissements pour accueillir les voyageurs dans des conditions de sécurité optimales. Les études préliminaires menées ont mis en avant la nécessité d'une reprise prioritaire des quais de la gare de Saint-Médard-sur-Ille, opération qui a été réalisée en 2018.

Afin d'améliorer le transport de marchandises, des actions ont été inscrites sur l'axe nord-sud (Saint-Brieuc, Loudéac, Pontivy, Auray). Sur la ligne Auray - Pontivy - Saint-Gérard, des travaux de remise en état de la section Auray - Pontivy ont été réalisés en 2015 pour un montant global de 4,039 M€. Des échanges ont eu lieu en 2019 sur les modalités de financement des travaux sur la section Pontivy - Saint-Gérard.

La nouvelle version du système d'information multimodale BreizhGo a été mise en ligne en février 2015. Depuis, plus de 2 millions de recherches sont effectuées chaque mois, après la mise à disposition en open-data des résultats des calculateurs du système (recherche d'itinéraires et d'horaires). En 2018, c'est la base de données multimodales qui a été mise à disposition sur le point d'accès national transports.data.gouv.fr.

Le marché du SIM a été renouvelé en 2019 et le site BreizhGo a changé de nom pour devenir MobiBreizh. Il a été refondu pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité de la Région Bretagne, le calculateur d'itinéraires a été enrichi et une rubrique « Accessibilité » est dédiée à l'information sur l'accessibilité des transports régionaux.

B) Routier

La Bretagne bénéficie d'un maillage routier performant : trois autoroutes se prolongent en voies express près des littoraux, en plus des radiales autour de Rennes. Néanmoins, des faiblesses persistent, comme la desserte du Centre Bretagne ou la saturation de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Routier	139,82	59,83	42,8%	122,56	58,72	47,9%

Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164

Cet objectif répond à une double ambition : celle d'améliorer le confort des usagers, mais aussi offrir une opportunité économique pour le Centre Bretagne.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN 164	116,80	53,32	45,6%	118,36	56,09	47,4%

La mise à 2 x 2 voies de la RN 164 se poursuit selon le calendrier annoncé, avec pour objectif d'avoir engagé les travaux sur l'ensemble des secteurs, sauf Mûr-de-Bretagne.

La mise en service de la section de Loudéac a eu lieu en décembre 2015.

La phase 2 du secteur de Saint-Méen a été mise en service en décembre 2017.

Sur le secteur de Châteauneuf-du-Faou, après la finalisation des études et procédures en 2015/2016, le chantier a démarré en juin 2017 et se poursuivra jusqu'en 2021.

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique en octobre 2015, les études du projet technique détaillé relatif au secteur de Rostrenen sont achevées sur les sections 1 et 2 et se poursuivent sur la section 3. Les travaux de la première section ont débuté en 2019 (déviation de Plouguernevel), ceux de la deuxième section débuteront en 2020.

Sur le secteur de Plémet, le projet a été déclaré d'utilité publique en juin 2018 et les études de niveau projet sont quasiment achevées. Les travaux doivent débuter début 2021.

Le projet concernant le secteur de Merdrignac a quant à lui été déclaré d'utilité publique le 27 novembre 2017 et les études de projet et procédures réglementaires sont quasiment finies sur la section Est et sont bien avancées sur la section Ouest. Sur la section Est les travaux sont financés au CPER et seront commencés en 2020.

Le projet concernant le secteur de Mûr-de-Bretagne a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 17 janvier 2019. Les études de projet et les procédures se poursuivent.

Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national

Le dernier objectif stratégique de ce volet routier porte sur la modernisation et la sécurisation du réseau routier national ainsi que sur la décongestion de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,02	6,51	28,3%	4,20	2,63	62,6%

Les études relatives à l'aménagement de la RN 176 se poursuivent (mise à 2x2 voies). L'année 2019 a permis la tenue de l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, à l'autorisation environnementale unique et à l'autorisation de travaux en site classé avec l'obtention des arrêtés DUP et environnementaux début 2020. Des échanges ont été menés en parallèle pour convenir des conditions de cofinancement des études de niveau projet.

L'État, la Région et Rennes Métropole ont signé en juillet 2017 une convention de partenariat, matérialisant le partage d'un diagnostic, d'objectifs et d'orientations de travail pour la rocade de Rennes. Des études liées à la desserte de l'éco-cité « ViaSilva » (échangeur des Longchamps et de la Porte de Normandie) ont été menées et ont débouché sur des travaux en 2019 sur l'échangeur des Longchamps (shunt sud-ouest du giratoire).

L'année 2019 a permis de mener à terme la réflexion stratégique sur les mobilités dans l'ouest rennais initiée en 2018. Cela permet d'envisager une phase d'étude d'opportunité à amorcer en 2020 en partenariat avec les collectivités concernées. En parallèle, l'étude sur le trafic de transit dans l'agglomération rennaise s'est poursuivie en 2019.

L'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine, retenu au CPER 2015-2020 pour un montant de 6 M€, a fait l'objet d'une convention de cofinancement signée en juin 2019. L'opération vise à sécuriser et fluidifier les échanges entre la RN 24 et la RN 166.

La première tranche de travaux a été réalisée à l'été 2019. La deuxième, qui porte sur la bretelle Rennes-Vannes, a débuté fin 2019.

Cet objectif stratégique nécessite aussi la restructuration et la mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national. Ces interventions visent à remédier à des problématiques de sécurité et de congestion. À ce titre, des travaux ont pu être menés en 2016 sur l'échangeur du Launay à Morlaix sur la RN 12 et sur l'échangeur de Montigné à Torcé sur la RN 157, ainsi qu'en 2017 sur l'échangeur de La Chesnaye à Guingamp (RN 12). Les travaux d'aménagement de l'échangeur de La Bézardais à Quévert (RN 176) ont fait l'objet d'une convention de cofinancement en février 2019 permettant leur commencement en fin d'année et devraient se poursuivre en 2020. De nombreuses études sont également en cours pour définir d'autres projets sur les échangeurs prioritaires identifiés. Parmi ceux-ci, les échangeurs de la Ville-es-Lan à Lamballe, de Saint-Eloi et de Kervao à Guipavas disposent de projets finalisés prêts à entrer en travaux à court terme.

Pour l'échangeur du Liziec, un programme d'étude et un plan de financement ont été validés par les partenaires de l'État sur ce projet. L'année 2019 a permis de conclure les études d'opportunité et d'envisager la tenue de la concertation préalable à la fin de l'année 2020.

Sur le tronçon de la RN 12 à l'est de Fougères, l'étude du projet, entamée fin 2015, a conduit début 2017 à une concertation publique permettant un choix de variante de tracé. Les études ont été suspendues pendant l'année 2018, les partenaires convenant en toute fin d'année du principe de mener des études complémentaires sur l'opportunité d'un passage en 2 x 2 voies. L'année 2019 a permis la réalisation de ces études complémentaires, dont la présentation a eu lieu en fin d'année, et doit permettre de relancer en 2020 la poursuite du projet.

Des travaux ont également été menés en 2016/2017 pour l'installation d'écrans anti-bruit sur la RN 24 entre Mordelles et Treffendel, et un chantier a été mené en 2017/2018 (Porte de Lorient à Rennes). De même, des travaux ont été réalisés en 2016 à Mordelles (après ceux réalisés en 2014 et 2015) pour mettre la déviation hors d'eau.

C) Modes actifs

Aucune action visant à soutenir les « modes actifs » (marche, vélo) n'a été financée par le CPER à fin décembre 2019.

D) Portuaire

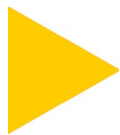
La modernisation des ports bretons est une priorité régionale partagée afin de développer une filière de référence des énergies marines renouvelables.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog
D. Portuaire	134,35	134,35	100,0%

Le projet de développement du port de Brest, après une longue préparation (concertation en 2012, constitution des dossiers de demande d'autorisation et d'enquête publique en 2013 et 2014, obtention des autorisations en 2015, passation des premiers marchés de travaux en 2016), a achevé au 31/12/2019 sa troisième année de travaux.

En cette fin d'année 2019, les 40 ha du polder existant ont été consolidés et 12 ha sont d'ores et déjà disponibles pour des activités industrielles. À ce titre, la joint-venture espagnole Navantia-Windar titulaire du marché de construction des 62 fondations des éoliennes du champ éolien posé de la baie de Saint-Brieuc a démarré l'installation sur 11 ha d'un site de construction d'éléments métalliques. La voirie de transports de colis lourds est achevée ainsi que la voirie d'accès aux quais et terre-pleins de la concession de réparation navale du port de Brest. Le dragage du chenal du port de commerce de Brest a pu se faire et les 600 000 premiers mètres cubes de matériaux de dragage ont été stockés dans le casier en mer de 14 ha prévu à cet effet à l'arrière de la digue de 900 m livrée en novembre 2019. En juin 2019, alors que les travaux de consolidation du terre-plein et les travaux de finition (VRD, poutre de quai) du quai étaient en cours, l'entreprise de travaux publics titulaire de ce lot de travaux a déclaré un sinistre sur la structure métallique du quai (déplacement du rideau avant du quai supérieur aux prévisions des études). Le sinistre est actuellement en expertise assurantielle et une solution de confortement est à l'étude.

Le parking est livré et les aménagements paysagers ont été ouverts au public en novembre 2019 (promenade, belvédère, estacade, butte paysagère). La fréquentation du site est à la hauteur de l'attente des brestois qui étaient privés de ce front de mer depuis l'automne 2016.



VOLET ENSEIGNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION

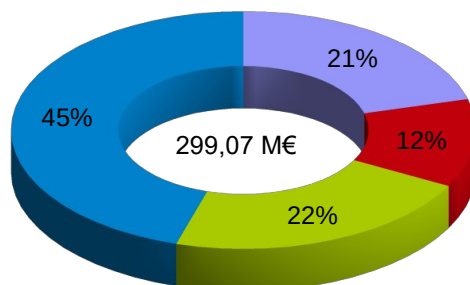
SUPÉRIEUR,

Les effectifs étudiants bretons, le nombre d'unités de recherche mobilisant plus de 7 000 salariés, la présence de tous les organismes de recherche, placent la Bretagne dans les premiers rangs des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Le renforcement des filières historiques et l'accélération des filières émergentes nécessitent de mobiliser les partenariats et financements au profit de l'immobilier et de la structuration de sites, des équipements scientifiques pour la recherche ainsi que l'innovation.

	État	Région	Europe	Autres	Total
Total volet enseignement supérieur, recherche et innovation	135,55 M€*	65,42 M€	35,85 M€	62,24 M€	299,07 M€

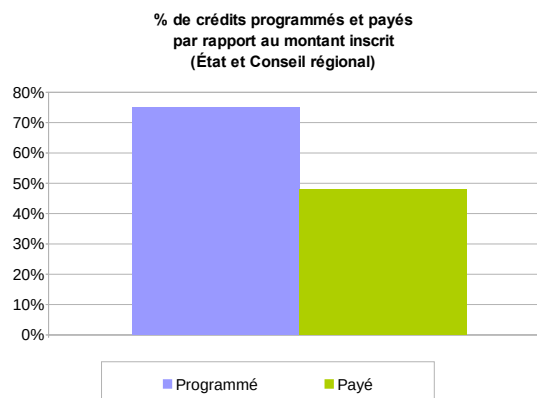
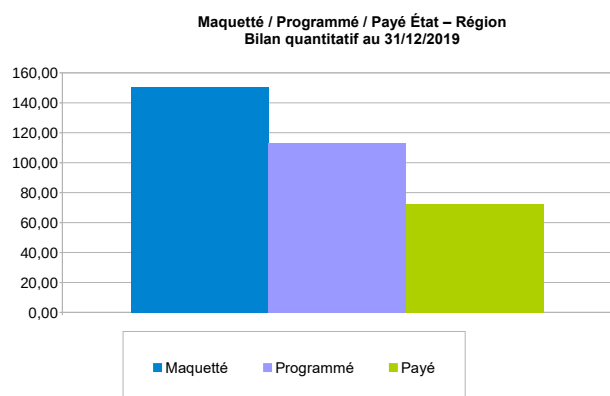
**La part État inclut le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du volet territorial*

Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Europe ■ Autres

Exécution financière à fin 2019



A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site

Une région multipolaire comme la Bretagne nécessite une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, en prenant en compte les logiques territoriales. Soutenir les projets de recherche, organiser les différents sites et rénover le parc immobilier dans un contexte d'efficacité énergétique sont des problématiques auxquelles le CPER répond.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site	53,60	30,23	56,4%	34,55	27,11	78,5%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

La programmation des crédits État du BOP 150 (« formation supérieure et recherche universitaire »), alliée à la programmation des crédits régionaux, a continué à abonder des opérations démarrées précédemment. Les opérations nouvelles ont été sélectionnées pour leur degré de maturité.

Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche

Les opérations immobilières retenues visent à soutenir les projets de recherche correspondant à quelques acteurs clés identifiés par les documents stratégiques nationaux ou régionaux (STRATER, S3, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les projets de recherche	9,49	5,23	55,1%	8,17	6,53	79,9%

Ce volet a été abondé en 2019 pour finaliser le financement de l'opération « Thera Tech », poursuivre le financement de la 2e tranche de l'IRSET, et amorcer l'opération d'extension de l'animalerie de Villejean.

Pour l'Ille et Vilaine, le projet « Multimat - Institut du Verre » en est en phase de travaux, ceux-ci s'achèveront mi 2020.

Le 2e concours d'architecture de l'opération « Buffon » a eu lieu et les études ont démarré. L'opération Thera Tech a également vu se réaliser la phase de concours d'architecture. L'opération d'extension de l'animalerie de Villejean a démarré en programmation.

Dans le Finistère, l'opération « Laber - Blue Valley » de Sorbonne Université va démarrer en travaux après des appels d'offres infructueux.

Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne

D'ici à 2022, 6 000 étudiants supplémentaires sont attendus en Bretagne. Cette attractivité nécessite des investissements importants en matière d'organisation et de rénovation des sites universitaires.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,13	11,57	47,9%	16,96	13,06	77,0%

Dans les Côtes d'Armor, l'opération d'extension du CNAM pour le pôle de formation en cyberdéfense a été réceptionnée en août 2019.

L'opération relative à la réhabilitation de l'IUT de Lannion a fait l'objet d'une participation de l'État à hauteur de 0,10 M€ correspondant au solde de financement, et de 0,62 M€ de la part de la Région. Les travaux sont en cours.

Par ailleurs, l'opération relative au transfert du RU sur le Campus Mazier est en cours de réalisation et a fait l'objet d'un engagement à hauteur de 0,83 M€ de la part de la Région, soldant ainsi sa participation inscrite au CPER.

Dans le Finistère, la réhabilitation de la cité universitaire « Bouguen » à Brest s'est poursuivie. La tranche 1, rénovation du bâtiment Lanredec 2, a été livrée et réinvestie par les étudiants fin 2018. La deuxième tranche de travaux (bâtiment Lanredec 1) se termine et va être

livrée au 1er trimestre 2020.

Le transfert de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Quimper, intégralement financée, est en fin de travaux.

L'IUT de Quimper, avec l'opération de modernisation de la halle fabrication pour le pôle agroalimentaire, également intégralement financé, est en phase d'appel d'offres.

L'opération « Campus Brest » constituée du pôle santé Brestois a été abondée avec une autorisation d'engagement de 0,25 M€ côté État. Le programme de l'opération est finalisé.

Enfin, l'opération « Réhabilitation IUT de Brest » a bénéficié de l'intégralité du financement attendu côté État et de 0,30 M€ côté Région. Cette opération en est au stade des études.

À Rennes, les travaux du bâtiment neuf de la cité universitaire à Beaulieu ont démarré. La Région a engagé le solde de sa participation soit 0,20 M€.

Après une étude de faisabilité ayant conclu à la nécessité de créer une cuisine centrale et de regrouper les restaurants universitaires du nord de Beaulieu (suppression à terme de celui de l'INSA), les études d'architecture du restaurant universitaire de l'Étoile se sont poursuivies en 2019. L'État a abondé le financement de cette opération avec 0,87 M€ d'AE en 2019. L'opération « Campus centre de Rennes », destinée pour sa part à reloger les services de RH de l'université de Rennes 1 dans des locaux à réhabiliter sur le campus de Beaulieu, a été intégralement financée par l'État avec 0,528 M€ complémentaires en 2019.

Dans le Morbihan, la réhabilitation énergétique de l'IUT de Lorient est en phase travaux. Elle avait bénéficié de la totalité des financements inscrits de la part de l'État et de la Région à fin 2017.

Enfin, le programme cafétérias, qui est amorcé dans ce CPER pour donner une identité et une marque aux sites cafétérias du CROUS, a obtenu 0,1 M€ de la part de l'État pour deux des quatre cafétérias prévues : l'une à Brest (bâtiment Segalen) et l'autre à Lorient (bâtiment Paquebot). Les travaux ont démarré pour Brest.

Objectif stratégique n°3 : rénover les campus

L'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire breton nécessite de maintenir les sites universitaires à un haut niveau d'exigence. Le CPER s'inscrit dans cette ambition en investissant dans la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique des campus bretons.

Sur cet objectif, la ligne « études générales » dotée à parité État – Région de 0,542 M€ à fin 2018 a été abondée de 0,30 M€ à parité de la part de l'État et de la Région afin d'acquérir le terrain d'assiette du futur bâtiment « Thera Tech » appartenant au CHU.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Rénover les campus	19,98	13,43	67,2%	9,39	7,52	80,1%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

a) Fonctionnalité des campus

Dans le Finistère, le programme de rénovation du pôle « maths-stic » de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été revu à la baisse, suite à la suppression des 2 M€ d'autofinancement de la part de l'UBO. Un recalibrage de l'opération est en cours en accord avec l'ensemble des cofinanceurs.

b) Sécurité et accessibilité

En Ille-et-Vilaine, la réhabilitation des amphithéâtres de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rennes est en fin de travaux (livraison février 2020). Les 50 000 € pour le premier équipement ont été ouverts en 2019 côté État.

Par ailleurs, l'opération « Accessibilité IEP » a vu son programme finalisé en 2019.

c) Rénovation énergétique

En Ille-et-Vilaine, la rénovation du bâtiment de recherche 10 C à Beaulieu est en partie intégrée à l'opération « SOPHIE », dont les travaux ont démarré.

L'opération « réhabilitation recherche biosanté Villejean » est scindée en 4 phases, dont 2 sont réalisées. Cette opération était intégralement dotée à la fin 2017 pour les parts État et Région du CPER. La 3ème phase, qui concerne les locaux d'anatomie, en est au stade études.

La réhabilitation des bâtiments E et L sur Villejean a été dotée d'un complément d'enveloppe de 1,355 M€ État et de 0,80 M€ pour la Région. Les travaux sur le bâtiment L ont été réceptionnés.

Dans le Morbihan, pour l'opération de réhabilitation de l'ENSIBS de Vannes, le solde d'AE État a été ouvert en 2019, pour 0,20 M€, et 0,15 M€ côté Région. L'opération a vu une première tranche de travaux réalisée cet été (ravalement).

B) Équipements scientifiques pour la recherche

En soutenant une recherche / innovation de rang mondial, le CPER se donne pour ambition d'ancrer cette dernière sur les territoires. Les 40 projets retenus s'inscrivent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie (DIS) de spécialisation intelligente bretonne à l'exception de 2 projets transversaux (DATARMOR et CeSGO).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Équipements scientifiques pour la recherche	24,47	19,71	80,6%	22,13	20,17	91,1%

Les programmations 2015 à 2018 ont été établies en étroite concertation entre l'État et la Région, sur la base des priorités indiquées par les porteurs de projets et les établissements bénéficiaires et dans le respect des priorités du mandat du Premier ministre.

L'État a choisi de concentrer les crédits sur un nombre restreint d'opérations afin que les montants attribués puissent avoir un effet levier important et permettre la réalisation de tranches d'opérations ayant un impact scientifique fort. L'objectif étant également de favoriser la finalisation rapide de certaines opérations.

Ainsi, 4 projets ont été financés par l'État en 2015 pour un montant total de 1,3 M€. L'enveloppe 2016, d'un montant total de 3,604 M€ a permis de poursuivre ces 4 projets et d'en démarrer 7 autres.

L'enveloppe 2017, d'un montant total de 4,409 M€, a permis de continuer, voire de finaliser le financement par l'État de ces projets et d'en démarrer de nouveaux.

Au 31/12/2017, 14 projets inscrits au CPER ont été financés par l'État et 7 projets ont bénéficié du total du montant de leur financement au titre du programme 172. Les subventions engagées par l'État sur les années 2015 à 2017 représentent 48 % du montant total de la contribution État/MESRI (BOP 172) contractualisée au titre des équipements de recherche.

Au 31/12/2018, 17 projets inscrits au CPER sont donc en cours de financement par l'État et 10 projets ont bénéficié du total du montant de leur financement au titre du programme 172.

Au 31/12/2019, 22 projets inscrits au CPER sont donc en cours de financement par l'État/MESRI.

Le financement 2019 s'élève à un montant de 3,749M€.

Les subventions engagées par l'État sur les années 2015 à 2019 représentent 87% du montant total de la contribution État/MESRI (BOP 172) contractualisée au titre des équipements de recherche.

Par ailleurs, l'Institut Mines Télécom (IMT), qui intervient également au titre de ce volet, a cofinancé les projets portés par l'IMT Atlantique Bretagne-Pays de la Loire pour un montant total de 0,748 M€ entre 2015 et 2019. Cela représente, à mi-parcours, 25,7 % des apports prévus de l'IMT pour la réalisation des projets CPER qui concernent l'établissement.

Tous les projets programmés ont bénéficié d'engagements, avec pour certains projets des avances de phase 2020 :

DIS 1 - Loustic

DIS 2-IAA High Tech, Agro EcoTerMer

DIS 3 – Activités maritimes pour une croissance bleue : Euro Argo, IJINMOR, SMD Mar, Eco Sys Mer, O3DO

DIS 4 – Technologie pour la société numérique : CeSgo

DIS 5 – CARE, Nam Ouest

DIS 6 – Technologies de pointe pour les applications industrielles : Sophie Photonique, Verre, Matecom, Durabimat, Stic & Ondes, Chembiomat

DIS 7- BUFFON

Transversal : Visigat 2.

La Région a souhaité quant à elle soutenir fortement un grand nombre de projets dès le démarrage du CPER. Tous les domaines d'innovation stratégiques et tous les établissements bénéficiaires du CPER ont bénéficié de ces financements pour leurs investissements de recherche.

Pour établir la programmation régionale et FEDER, la Région a tenu compte des priorités et des disponibilités financières des collectivités territoriales infra-régionales.

Cette dynamique partagée a porté ses fruits sur l'ensemble du territoire et il est à noter que 25 opérations sont déjà financées intégralement.

Le financement régional pour les projets d'équipements scientifiques – et, pour une part moindre, pour deux opérations de fonctionnement (plate-forme des Humanités Numériques et Loustic, portées par l'Université de Rennes 2) - s'élève à un total de 14,417 M€ en équipement et à 0,40 M€ en fonctionnement à fin 2019. Par ailleurs, la Région a apporté aussi son soutien à des opérations immobilières en relation avec les programmes d'équipements soit 11,72 M€ sur la période 2015-2019.

Au total, sur la période 2015-2019, les montants versés par la Région atteignent 85,73 % du montant total de la contribution régionale contractualisée au titre des équipements*.

De même, la contrepartie FEDER a été activée en 2019 pour un montant de 4,724 M€. Au total, sur la période 2015-2019, les subventions FEDER représentent un montant total de 30,023 M€ soit 88,22 % des montants envisagés pour soutenir les projets d'équipements inscrits au CPER recherche.

Il est à noter que l'opération stratégique de modernisation du supercalculateur Datarmor a été réalisée comme convenu sur les années 2016 et 2017. Cette infrastructure modernisée a été inaugurée en juin 2017 par IFREMER et les financeurs.

*A noter : un certain nombre des opérations du CPER recherche « équipement » comprennent un volet immobilier, financé par les collectivités territoriales et les organismes de recherche, afin de permettre l'accueil des équipements scientifiques (les montants dédiés à l'immobilier étant intégrés dans l'enveloppe du CPER recherche – équipement). On peut ainsi noter le démarrage d'opérations immobilières incluses dans le CPER recherche pour les organismes suivants :

- INRA : Smart Agri Apivale avec le démarrage de deux sous-projets (Aménagement bâtiment Porcs et d'une unité de compostage sur le site de Saint-Gilles),
- ANSES Ploufagran : Smart Agri Elephans avec la poursuite de la réalisation d'un bâtiment d'expérimentation « poulets de chair » et le démarrage de l'opération « Smart Agri Apivale » avec l'extension d'une plate-forme « fumière ».

C) Innovation

Le CPER a pris en compte l'innovation dans une démarche partagée avec les collectivités. Cette innovation s'inscrit dans les priorités de la « S3 Bretonne » et s'articule pleinement avec les efforts réalisés pour la diffusion de cette innovation dans les filières structurantes du territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
C. Innovation	2,30	1,89	82,2%	3,75	3,77	100,7%

En 2019, l'État a contribué à hauteur de 407 170 €, ce qui porte sa participation entre mai 2015 et décembre 2018 à 1 892 217 €, soit 82,2 % de ce volet du CPER.

Les subventions de la Région se sont élevées pour l'année 2019 à 1 106 984 € et celles du FEDER à 509 356 €. Depuis le démarrage du CPER, 3 767 164 € de financement régional et 2 475 489 € de FEDER ont été notifiés.

Ces subventions ont permis d'apporter un soutien aux structures labellisées ou en cours de structuration pour une labellisation selon le cahier des charges du MESRI.

Le CPER permet de soutenir le fonctionnement de plate-formes technologiques, centres de ressources technologiques et cellules de diffusion technologique existants. En 2019, 2 nouvelles structures ont été labellisées « plates-formes technologiques » par le MESRI : Génie Civil Génie Mécanique_GCM (Rennes) et SUNI (Rennes). L'ADRIA a retrouvé la labellisation en tant que centre de ressources technologiques.

En 2019, toutes les structures labellisées ou identifiées comme potentiellement labellisables avant la fin du CPER ont été soutenues. Concernant les CRT, la dotation a plutôt vocation à soutenir l'investissement en équipements technologiques de pointe sur la base d'appels à projets au fil de l'eau concertés entre les financeurs. En 2019, l'acquisition d'équipements de R&D pour VEGENOV (qualité des aliments), PHOTONICS Bretagne (Hub d'innovation en photonique), IDMER (produits et co-produits de la mer), le CEVA (algues) ou encore pour le CRT de Morlaix (métrologie) a ainsi été accompagnée.

Le CPER permet également le financement d'ingénierie de projet : en 2019, un soutien a ainsi été apporté à Biotech Santé Bretagne (à l'époque : ID2Santé, cette structure ayant fusionné en 2020 avec CBB Capbiotek) au service des filières santé et biotechnologies. De même un soutien a été apporté en 2019 à Plug In Labs (portail des compétences scientifiques de l'Ouest et accélérateur de mise en relation entre partenaires socio-économiques et experts scientifiques).

D) Partenariat régional d'innovation (PRI)

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
PRI	5,00	5,00	100,0%	5,00	5,00	100,0%

Enfin, en partenariat avec l'État, le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et BpiFrance, la Région a accompagné sur 2016 – 2017 la structuration d'un nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation s'inscrivant dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA). Fin 2017, ce sont 10 M€ État/Région qui ont permis d'accompagner une quarantaine de projets d'entreprises en subventions et en avances remboursables.

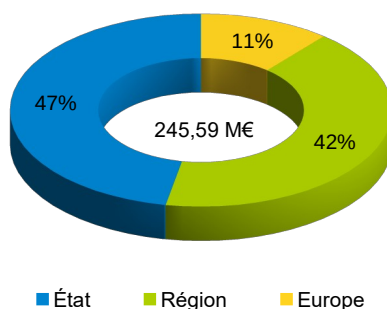
VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Si la Bretagne dispose d'un patrimoine naturel d'exception, ce dernier repose sur un équilibre fragile qui subit de nombreuses pressions, malgré une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux. Le volet « transition écologique et énergétique » a pour objectif de décloisonner les approches pour une évolution globale de nos modes de vie.

	État	Région	Europe	Total
Total volet transition écologique et énergétique	115,49 M€	102,8 M€	27,3 M€	245,59 M€

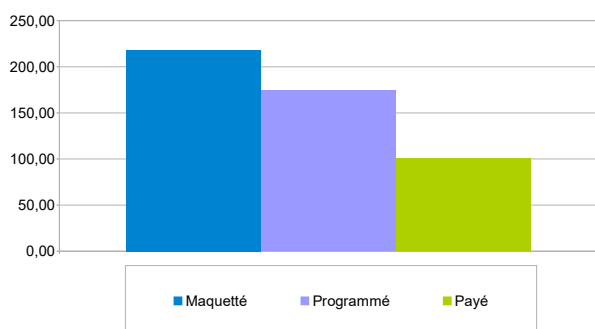
Hors Breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

Répartition par financeur des crédits inscrits

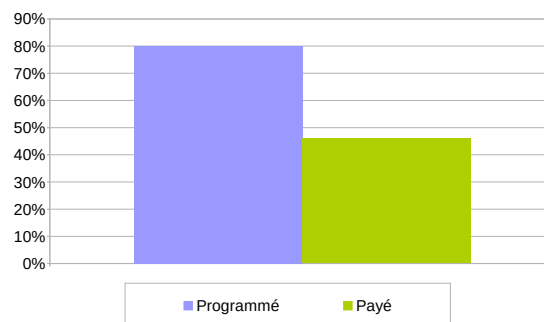


Exécution financière à fin 2019

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2019



% de crédits programmés et payés
par rapport au montant inscrit
(État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique

Le CPER a permis de maintenir un haut niveau de collaboration entre les services de l'ADEME, de la Région et de la DREAL depuis sa mise en place.

Globalement, le partenariat fonctionne toujours très bien avec la gestion courante des dossiers en comité de gestion, mais aussi des réflexions à plus long terme en COTEC et COPIL CBTE telles que le déploiement de l'ingénierie territoriale pour les EPCI, la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs des PCAET, le fonctionnement et le rôle des relais, de la communication institutionnelle autour de la Transition énergétique et également de la nouvelle compétence de la Région sur la politique « déchets et économie circulaire ».

Le COTECH CBTE permet aux partenaires de se concerter et de décider des actions à financer (parfois en financement alternatif) et de celles à prévoir.

En 2017 le Conseil départemental du Finistère a intégré le CPER en tant que signataire et partenaire de la convention pluriannuelle. Pour 2019, l'engagement du Conseil départemental du Finistère a été de 402 552 € pour un montant de 1,034 M€ tel que prévu initialement dans la convention d'application. La contribution du CD 29 en 2019 se répartit sur les différents axes de la façon suivante : axe 1 (0 €), axe 2 (102 552 €), axe 3 (0 €) et axe 4 (300 000 €).

On notera aussi en 2019, une participation du FEDER à hauteur de 0,299 M€ au titre du déploiement des ENR.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Transition énergétique et climatique	22,20	16,41	73,9%	31,15	17,614	56,55%

a) Efficacité énergétique des bâtiments

L'accompagnement du « Plan bâtiment durable breton » (PBDB) s'est poursuivi au titre du CPER 2015 – 2020 :

- soutien au « réseau breton bâtiment durable » (RBBD). En 2019 une réflexion a été entamée de façon à imaginer le devenir du réseau et notamment sa pérennisation tant sur le plan institutionnel que sur le plan financier.
- soutien de la filière bois construction (notamment poursuite du soutien à Abibois)
- financement des audits énergétiques, notamment sur les bâtiments communaux et dans l'habitat (12 audits ou études de faisabilité ont été financés),
- soutien de quelques opérations exemplaires en aide à l'investissement : 4 lauréats démonstrateurs dans le cadre de l'appel à projets bâtiments performants,
- financements des 4 EIE restants et non rattachés à une plate-forme (espace « info énergie ») et de 5 conseillers en énergie partagés (dont 2 nouveaux),
- financement d'études « bâtiments démonstrateurs »,
- financement de l'expérimentation Tinergie Copro,
- financement des travaux de rénovation énergétique d'Océanopolis.

En 2019, la moindre consommation de l'ADEME sur cet axe est due, d'une part au moindre nombre de diagnostics ou études financés pour les collectivités (impact de la loi NOTRe) et de

l'abandon de l'appel à projet plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PRLH) en 2019, compte tenu des difficultés de financement par l'ADEME.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par l'annonce du désengagement financier de l'ADEME sur les outils d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat. Le faible engagement financier de l'ADEME sur ce sujet en 2019 commence à marquer son retrait.

Finalement, en 2019 l'ADEME a financé les plate-formes (4) jusqu'à la fin de l'année de façon à assurer leur continuité de financement dans l'attente de la reprise du financement SARE début 2020. La Région a maintenu son financement en 2019 pour les PLRH déjà en place (9 plate-formes accompagnées financièrement en 2019).

Il convient également de noter la poursuite du soutien aux projets concernant l'efficacité énergétique dans le secteur agricole :

- soutien à la filière bâtiment d'élevage suite à l'appel à projet « bâtiment à énergie positive »,
- soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations laitières (convention avec la chambre régionale d'agriculture)
- soutien au programme régional d'économies d'énergie sur la mécanisation et les travaux agricoles collectifs,
- soutien au programme régional d'animation « Eco-énergie lait » pour la promotion des économies d'énergie en élevage laitier,
- soutien au programme d'animation pour l'amélioration des bâtiments d'élevage destinés aux herbivores,
- soutien aux investissements agricoles pour économie d'énergie ou limitation des gaz à effets de serre.

Concernant cet axe, l'ADEME est très en retrait en matière d'engagement en regard du prévisionnel (0,59 M€/2,021 M€). Ceci est en grande partie dû au désengagement de l'ADEME sur la rénovation de l'habitat au profit du programme SARE.

En contrepartie la Région a presque doublé les montants initialement prévus (2,376 M€/1,300 M€), notamment par son engagement dans le financement des PLRH.

La Région a dépassé ses engagements sur cet axe, notamment par l'ampleur de ses programmes de maîtrise de la demande en énergie (MDE) en agriculture.

b) Développement des énergies renouvelables et bas carbone

La politique régionale dans le domaine de l'énergie et du climat continue de s'appuyer sur les travaux et données de l'Observatoire régional sur l'énergie et les gaz à effet de serre.

S'agissant des énergies renouvelables électriques, le soutien de l'État se traduit essentiellement par la mise en œuvre des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite.

Dans le cadre du CPER, le développement des énergies renouvelables s'est articulé autour de projets liés à la biomasse : soutien à l'animation et aux projets mis en œuvre dans le cadre du « plan bois énergie Bretagne » et du plan Biogaz.

De même que les années précédentes, la contribution de l'ADEME, tant sur le plan bois énergie que sur le plan biogaz, se fait essentiellement en dehors du CPER sur le Fonds chaleur et le Fonds déchets.

Néanmoins quelques dossiers ont pu l'être sur le CPER, notamment 2 chaufferies bois pour une puissance de 1 MW, une subvention globale ADEME de 0,80 M€ et une installation de récupération de chaleur fatale.

En 2019, les autres dossiers sont des études de faisabilité (3). À noter, le financement d'une étude stratégique pour un développement de la filière hydrogène renouvelable en région Bretagne.

Cinq animations de filières ont également été soutenues sur le bois et le solaire (via le cluster Atlansun). Un soutien spécifique est apporté à l'animation des projets citoyens d'énergies renouvelables (soutien au réseau TARANIS) ainsi qu'à l'animation de la filière GNV pour le transport en Bretagne.

En 2019 il n'y a pas eu de financement de COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables) sur le CPER, les projets ayant été financés hors CPER.

La Région a soutenu en 2019 dans le cadre du CPER :

- 6 unités de méthanisation agricole et 13 unités de micro-méthanisation à la ferme dans le cadre du plan Biogaz,
- 6 projets de réseaux de chaleur et 4 projets de chaufferie alimentés au bois dans le cadre du plan Bois Énergie Bretagne,
- 161 installations solaires photovoltaïques en auto-consommation à la ferme,
- un soutien à la phase 2 du projet de ferme insulaire multi-énergies (solaire, hydrolien, éolien) sur l'Île d'Ouessant (projet PHARE),
- un soutien au projet d'auto-consommation collective sur la commune de Langouët.

Pour l'ADEME et la Région, la consommation des autorisations d'engagement (AE) n'est pas tout à fait conforme aux engagements contractualisés tant pour l'ADEME (2,696 M€/1,656 M€) que pour la Région (4,884 M€/3,890 M€).

En ce qui concerne l'ADEME, cet écart est essentiellement dû à l'inscription dans le CPER d'un important dossier de production d'hydrogène tandis que pour la Région cet écart est lié à l'importance des dossiers ENR sur les exploitations agricoles.

Objectif stratégique n°2 : économie des ressources

Le CPER veut agir globalement en prévenant et valorisant les déchets et en soutenant l'économie circulaire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Économie des ressources	4,80	3,90	81,3%	0,90	1,42	157,22%

La consommation des AE de l'ADEME est constante sur cet axe (0,786 M€/0,875 M€) mais on constate parallèlement une forte progression des engagements de la Région (0,70 M€/0,15 M€). On notera à ce titre le début d'une dynamique en ce qui concerne la valorisation des ressources régionales issues des politiques de tri et de déchets industriels ou assimilés.

a) Prévention et valorisation des déchets

Les engagements sont conformes au prévisionnel et résultent des dossiers issus de l'appel à projets « économie circulaire ».

8 études de faisabilité ont été financées par l'ADEME en 2019 à ce titre.

La Région a financé des études afin de mieux identifier les gisements de certains déchets spécifiques (fruits et légumes invendus ou perdus, déchets non dangereux des activités économiques, etc.).

Une opération de déstockage des feux de détresse périmés des plaisanciers a également été accompagnée ainsi qu'une installation de structures de réemploi des appareils électroménagers.

b) Innovation et économie circulaires

Dans ce cadre, on notera en 2019 la poursuite des contractualisations avec les chambres consulaires : CRMA, CRESS, CRAB.

De même, l'ADEME a poursuivi en 2019 l'animation de son relais des collectifs des festivals engagés mais aussi l'élargissement à d'autres formes d'événements avec la signature d'une convention relais avec le CROS pour les activités sportives.

La Région a également poursuivi son accompagnement des Repair Cagé en Bretagne.

Dans le secteur des entreprises, outre le soutien aux opérations collectives (avec les chambres consulaires, notamment dans le cadre de la montée en compétence des pros des matériaux écologiques), quelques études de faisabilité ou de diagnostic ont été financées et de nouvelles chartes engagement CO2 ont été mises en œuvre.

On notera enfin le financement par l'ADEME de 4 dossiers green Go en 2019 visant à étudier le cycle de vie (de la fourche à la fourchette) sur des filières agroalimentaires en Bretagne.

Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques

La transition écologique et énergétique passe par une meilleure connaissance des impacts humains sur l'environnement. En approfondissant d'abord cette connaissance, il sera ensuite possible de développer des stratégies territoriales de maîtrise de l'énergie.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,40	6,57	121,7%	6,45	4,77	73,94%

a) Connaissance et observation

Le CPER poursuit son soutien au fonctionnement de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) en finançant l'Observatoire déchets/économie circulaire, l'Observatoire énergie et gaz à effet de serre et le nouvel Observatoire biomasse/ressources, lancé en 2016 et contractualisé sur 3 ans. En 2019, une étude de préfiguration d'une mission d'observation régionale des effets du changement climatique pilotée par l'OEB a également été financée.

La Région soutient également l'association Air Breizh pour la bonne mise en œuvre du réseau de surveillance de la qualité de l'air et l'association Capt'air en charge de sensibiliser les acteurs sur la qualité de l'air intérieur et la surveillance pollinique.

La Région a aussi financé en 2018 l'élaboration de scénarii énergétiques et climatiques prospectifs à l'horizon 2040. Ces travaux ont permis d'inscrire parmi les 38 objectifs de la Breizh Cop, votés en session du Conseil régional en décembre 2018, un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65 % à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012).

b) Accompagnement des stratégies territoriales

Le déploiement des réseaux d'ingénierie liés à la transition énergétique dans les territoires s'est poursuivi et renforcé en 2019 : les animateurs et les conseillers techniques des plate-formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), les conseillers des Espaces info énergie (EIE), les conseillers en énergies partagées (CEP), les chargés de mission des collectivités engagées dans un plan climat air énergie territorial (PCAET) sont autant de relais locaux accompagnés via des financements directs ou des outils mis à disposition. L'animation de l'ensemble de ces réseaux de relais a ainsi été une des actions prioritaires de 2019, avec l'attribution du marché d'animation des réseaux régionaux d'ingénierie liée à la transition énergétique à BreizhALEC.

En 2019, 24 territoires ont été accompagnés dans le cadre de 3 nouveaux appels à projets ADEME/Région destinés aux PCAET : mobilisation citoyenne dans les PCAET, Planification énergétique et Adaptation au changement climatique.

À noter également le lancement d'une étude prospective de scénarisation des transitions agricoles et alimentaires conforme à la trajectoire régionale bas carbone du SRADDET.

c) Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie

En matière de logistique et de mobilité, de nouvelles chartes CO2 ont été mises en œuvre par des entreprises de transport importantes avec la mise en place d'un relais national pour la promotion du dispositif qui œuvre dorénavant sur le plan régional.

En ce qui concerne le volet territorial, on notera enfin le financement de 5 démarches « cit'ergies » sur les territoires de Plœmeur, Larmor-Plage, Hennebont, Lorient, et Lamballe. La consommation des AE de l'ADEME est en baisse sur cet axe tandis que celle de la Région est

en progression en 2019.

Pour l'ADEME, ceci est en partie dû à l'engagement de programmes triennaux engagés en 2018 et donc une moindre consommation en 2019. Pour la Région cet écart est lié au succès des 3 nouveaux appels à projets destinés aux PCAET

Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels

Les épisodes climatiques de l'hiver 2013 – 2014 ont démontré la nécessité d'accroître la fiabilité des prévisions. Mais au-delà, une stratégie plus globale de prévention des risques naturels sur les territoires doit être développée.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Prévention des risques naturels	3,88	3,33	85,8%

Pour accroître les prévisions en matière de pluviométrie, l'implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan est portée par le CPER. Ce radar est désormais construit et a été mis en service en mars 2019.

Par ailleurs, le CPER souhaite favoriser une stratégie globale de prévention des risques d'inondation et peut participer au financement des programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) ou avenants labellisés post-signature CPER.

À ce jour, les PAPI suivants bénéficient de financements CPER :

- dans les Côtes d'Armor : Arguenon
- dans le Finistère : Aulne, Laïta, Morlaix, Odet, Combrit-Ile Tudy
- en Ille-et-Vilaine : Vilaine
- dans le Morbihan : Blavet

La convention d'application du CPER entre l'État et le Conseil départemental du Finistère est signée.

Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages

La protection des espaces naturels et de la biodiversité bretonne doit s'accompagner d'une stratégie globale. À ce titre, le CPER soutient l'acquisition et la diffusion de la connaissance du patrimoine naturel breton, ainsi que les démarches territorialisées de gestion des espaces naturels et de prise en compte des enjeux de biodiversité.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Biodiversité et paysages	5,37	3,66	68,2%	18,20	13,50	74,18%

Les orientations en faveur de la biodiversité et du paysage ont été mises en œuvre conformément aux engagements.

La programmation des fonds européens sur les mesures dédiées au patrimoine naturel (connaissance, continuités écologiques, réserves naturelles, animation des sites Natura 2000) s'est poursuivie sur l'ensemble des dispositifs et des fonds concernés (Natura 2000 appui aux réserves naturelles, continuités écologiques et connaissance/diffusion de la culture scientifique et technique en matière de biodiversité).

Les travaux de préfiguration d'une agence bretonne de la biodiversité ont été poursuivis au cours de l'année 2019, et le projet de création d'un établissement breton a été présenté en Conférence bretonne de la biodiversité en avril. Cette démarche a officiellement abouti le 25 octobre 2019 par la signature de l'arrêté de création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence bretonne de la biodiversité », constitué par la Région et l'Office français de la biodiversité, en lien avec les services de l'Etat.

Les actions pilotes développées dans le cadre de cette préfiguration ont été poursuivies :

- travaux collectifs sur l'accompagnement des territoires (échanges avec les PNR, les Départements, les associations, notamment) ; poursuite des travaux sur les outils méthodologiques en lien avec les acteurs associatifs ; poursuite des travaux d'identification et de mise en complémentarité des financements publics disponibles en région pour soutenir les projets territoriaux en faveur de la biodiversité (démarches Trames vertes et bleues, atlas locaux de la biodiversité) ; outils de cartographies des projets de territoire.
- développement des échanges pour le développement des aires marines éducatives en Bretagne (dans le cadre du Groupe régional des aires marines éducatives – GRAME Bretagne), en lien avec les services académiques et les réseaux associatifs pour l'éducation à l'environnement.

a) Mise en œuvre de la trame verte et bleue

L'accompagnement et le soutien aux projets des territoires en faveur des trames verte et bleue et de la biodiversité ont été poursuivis via l'appel à projet dédié aux continuités écologiques du programme de développement rural breton, qui a permis de sélectionner de nouvelles initiatives de territoire en faveur des trames verte et bleue (phases diagnostiques et de mise en œuvre).

L'année 2019 a permis d'atteindre un montant de programmation 0,8 M€ sur cette mesure. Ces initiatives ont par ailleurs pu être soutenues en contrepartie par des fonds régionaux.

Des travaux méthodologiques ont également été conduits en matière de continuités écologiques, en parallèle des démarches locales portées par les territoires (trame mammifère de Bretagne).

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, des travaux ont été développés pour formuler une règle relative à l'identification des trames verte et bleue ainsi qu'à leur inconstructibilité dans les documents locaux d'urbanisme.

Un bilan de la mise en œuvre du SRCE a également été initié en 2019 dans le cadre de l'élaboration de ce schéma. Sa finalisation est attendue au premier trimestre 2020.

b) Acquisition, organisation et diffusion des connaissances

Les démarches engagées dans le champ de la connaissance sous l'animation de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), intégrant le pôle biodiversité et patrimoine naturel (ainsi que l'observatoire régional du paysage), et du pôle métier biodiversité mis en place dans le cadre de GéoBretagne ont été poursuivies, en particulier autour des actions suivantes :

- aboutissement et lancement en ligne d'une plate-forme régionale des données naturalistes, permettant de recueillir et de mettre à disposition les données produites sur le territoire régional, en lien avec les structures productrices (associations, collectivités notamment). De premiers jeux de données ont pu être mis en ligne en fin d'année 2019.
- validation de la charte des données naturalistes par les structures productrices (associations, Région, etc.)

La structuration des observatoires thématiques de la faune bretonne (oiseaux, invertébrés, mammifères) a pu être consolidée.

Le programme de cartographie régionale des grands types de végétations a permis, suite à la production d'une première carte départementale du Finistère en 2018, de réaliser l'exercice sur l'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor en 2019.

Différents programmes de suivi et d'acquisition de connaissances ont été poursuivis en 2019, (invertébrés, micro-mammifères, poissons migrateurs notamment).

c) Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages

Le soutien aux missions des parcs naturels régionaux (PNR) et aux grands sites bretons a été poursuivi. L'appui au projet de Parc naturel régional « Vallée de la Rance Côte d'Emeraude » a été développé sur la base des préconisations produites par les instances nationales. La démarche intègre désormais un objectif de constitution d'un syndicat mixte de préfiguration, prévu pour 2020.

Les actions des réserves naturelles nationales (pilotage État) et régionales (pilotage Région) se sont développées tout au long de l'année, conformément aux documents de gestion et aux étapes de développement des sites concernés. Un travail a été ouvert en 2019 par la Région pour développer le réseau des réserves régionales dans les années à venir (objectif de 4 réserves régionales supplémentaires). L'État quant à lui a lancé 4 projets d'extension des réserves naturelles nationales d'Iroise, des Sept îles, de Venec et de Groix en cohérence avec le plan biodiversité national.

Les démarches collectives et le programme commun de rendez-vous des gestionnaires ont été reconduits, sous l'animation de l'association des gestionnaires d'espaces naturels bretons soutenue par la Région et l'État, et dans la perspective du transfert des missions d'animation auprès du réseau par l'Agence bretonne de la biodiversité à compter de 2020.

En matière de paysage, la plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage, opérationnelle depuis 2017, s'étoffe par les lots de séries photographiques de chaque porteur d'observatoires photographiques du paysage (une dizaine en Bretagne : collectivités, CAUE, PNR et associations). Celle-ci est portée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, de même que l'Observatoire régional du paysage lancé en 2018. Dans le cadre de la politique paysagère, 2 atlas des paysages sont lancés en 2019 : Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine.

On notera un travail important mené dans le cadre des actions des démarches Grand Site de France. Ce travail partenarial a abouti à l'obtention du label national pour le site d'Erquy-Fréhel en septembre 2019, devenu le 19^{ème} Grand Site de France et le renouvellement du label pour le Grand site de France Pointe du Raz en Cap Sizun.

Les plans d'actions en faveur des espèces ou groupes d'espèces menacés (chiroptères, sternes, Phragmite aquatique, Eryngium viviparum) ont été déclinés à l'échelle bretonne, le dernier portant sur le puffin des Baléares.

Objectif stratégique n°6 : eau

Cet axe vise à valoriser les politiques de reconquête et de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques définies par le SDAGE Loire Bretagne, en application de la directive-cadre sur l'eau. Sont ainsi inscrits au CPER sur cet objectif, les « projets de territoires pour l'eau » (PTE), les travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, les Mesures Agri-Environnementales et Breizh Bocage, ainsi que le volet d'acquisition et partage de connaissances dans le domaine de l'eau piloté par la Région.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°6 : Eau	73,60	66,95	91,0%	46,10	36,23	78,59%

La dynamique d'actions en 2018 a été fortement impactée par les réorganisations en cours suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

a) Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques

La gestion et la restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques est un sujet majeur pour la Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où seules 7 % des masses d'eau sont en bon état. Le plan biodiversité lancé en 2018 réaffirme le besoin de résorber les points noirs du schéma régional de cohérence écologique et de restaurer la continuité sur les cours d'eau et milieux aquatiques. Il est donc essentiel de renforcer la sensibilisation des EPCI désormais détentrices de la compétence GEMAPI sur le sujet, et de poursuivre le soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques, et ce de façon ciblée sur l'Est de la région. Depuis 2015, l'État a engagé 28,4 M€ et la Région 6,2 M€ sur ce volet.

b) Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables

La lutte contre les pollutions diffuses agricoles est un volet important des actions menées sur les bassins versants. Ainsi, les interventions visant les opérations ciblées d'évolution des pratiques agricoles ont été réalisées, via des diagnostics et accompagnements d'exploitations (conseil), et les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui confirment leur succès. En effet, près de 4 700 exploitations bretonnes (15 %), sont fin 2018 engagées en bio ou MAEC système sur près de 207 000 ha ; 1 800 exploitations sont également engagées dans des MAEC localisées. Ces contractualisations MAEC représentent un engagement total sur 2015-2018, tous financeurs confondus y compris l'Union Européenne, de 200 M€.

Breizh Bocage est également mobilisé sur les territoires pour implanter des haies permettant de limiter les phénomènes de ruissellement entraînant des pollutions vers les cours d'eau. À ce jour, 4,4 M€ ont été engagés sur ce dispositif pour financer de l'ingénierie d'animation et de concertation avec les agriculteurs, et 4,6 M€ pour des travaux de plantation et de restauration du bocage. Les travaux peinent toujours à se développer puisque ces 4,6 M€ engagés ne représentent que 21 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée sur la durée du CPER. Cette difficulté est certainement à mettre en lien avec le retard important dans les paiements associés mis en place entre fonds européens et contre-parties nationales.

c) Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques

Les interventions pour soutenir les territoires hydrographiques et accompagner les porteurs de projets de territoires pour l'eau (PTE) ciblent l'animation et la mise en œuvre des SAGE, et les actions de sensibilisation et de conseil auprès du citoyen, des collectivités et des agriculteurs pour l'adoption de pratiques respectueuses de la ressource en eau. Cet axe inclut les actions du plan de lutte contre les algues vertes sur les 8 baies bretonnes concernées par le phénomène. Cela représente un engagement financier depuis 2015 de près de 32,5 M€ pour l'État (dont 5,2 M€ en 2019) et 16,6 M€ pour la Région (dont 3,3 M€ en 2019). Pour l'Agence de l'eau, le soutien est réalisé via les contrats territoriaux de bassins (CT), outils multi-partenariaux et multi-thématiques de l'Agence.

d) Coordination régionale de la politique de l'eau

La convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau et la Région a été renouvelée en 2019. L'Agence de l'eau soutient financièrement (l'équivalent d'1,5 ETP) la mission d'animation et de concertation régionale portée par la Région. Il s'est agi pour celle-ci, avec ses partenaires au premier rang desquels l'État, de conforter le travail sur les sujets suivants :

- animation technique des réseaux animateurs BV et SAGE,
- coordination d'un plan de formation régional et partenarial des acteurs de l'eau,
- préparation et animation de l'Assemblée bretonne de l'eau,
- mise en cohérence des priorités d'intervention sur les territoires (co-instruction de dossiers, harmonisation progressive des modalités d'aide, etc.),
- articulation des politiques publiques (lien à renforcer entre actions eau et agricole via le PDRB notamment),
- transversalité des politiques publiques,
- conditionnalité des aides,
- simplification via la mise en place de guichets uniques de dépôt et de pré-instruction des aides par convention avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'expérimentation de guichet unique de dépôt avec le conseil départemental du Finistère, la plate-forme de dépôt unique dématérialisée expérimentée par l'Agence de l'eau, etc.
- évaluation de la politique de l'eau.

e) Acquisition, transfert et valorisation des connaissances sur l'eau

Le volet acquisition, valorisation et partage de connaissance (APC), coordonné par la Région avec le partenariat du CRESEB et de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), permet de financer des études et la collecte de données pour une valorisation auprès des acteurs de l'eau. Au 31 décembre 2019, cela représente un engagement d'un peu plus de 1,9 M€ pour l'État et de 3,5 M€ pour la Région.

Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable

Le volet « transition écologique et énergétique » s'inscrit dans une logique de décloisonnement des approches sur la question. À ce titre, les démarches transversales de développement durable sont pleinement soutenues.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°7 : Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,24	0,09	36,7%

L'État poursuit son animation auprès des territoires pour la promotion des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et de l'Agenda 2030. La démarche Meth'ODD, en cours depuis 2018, s'est concrétisée en juin 2019 par l'ouverture d'une plate-forme dédiée (www.methodd.fr). Pour mémoire, cette démarche permet aux acteurs locaux de « traduire » leurs programmes de développement durable actuels en contributions aux ODD, tout en ouvrant de nouvelles perspectives permettant à terme de toucher l'ensemble des 17 ODD grâce, notamment, à l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire. La plate-forme est organisée autour de six parcours correspondant à des niveaux de connaissances et d'engagement différents. Chaque parcours intègre des outils pratiques pour s'emparer des ODD.

L'État, l'ADEME et la Région ont aussi remis, pour la 13^e année consécutive, les Trophées bretons du développement durable le 4 juin 2019 lors de la journée « Les territoires innovent » organisée par la Région. Ces Trophées soulignent la mobilisation d'acteurs locaux qui agissent en faveur du développement durable et mettent en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les citoyens bretons. Quatre catégories d'acteurs sont mises à l'honneur : association, acteur public, entreprise et établissement d'enseignement. En 2019, un trophée « Ensemble » qui récompense le projet collaboratif le plus innovant a remplacé le trophée « Coup de cœur du jury ».

Catégorie Association : L'ELFE (Épicerie Locale Favorisant L'Entraide)

- Action : création d'une épicerie solidaire mixte et itinérante en milieu rural
- Lieu : Mauron (56)

Catégorie Entreprise : Grain de Sail

- Action : construction de son premier voilier cargo
- Lieu : Morlaix (29)

Catégorie Acteur Public : Mairie Saint-Sulpice-La-Forêt

- Action : Smart Saint-Sulpice
- Lieu : Saint-Sulpice-La-Forêt (35)

Catégorie Etablissement d'enseignement : Collège Val d'Elorn

- Action : favoriser la biodiversité
- Lieu : Sizun (29)

Trophée « Ensemble » : L'Effet Papillon

- Action : recyclerie et tiers-lieu
- Lieu : Baud (56)

D'autre part, l'État continue à soutenir le dispositif CRISALIDE Eco-activité qui accélère l'émergence de projets innovants sur le territoire breton et créateurs d'emplois, de richesse et de valeur. En 2019, les lauréats sont :

Catégorie Chimie verte/biodiversité : Athéna Recherche et Innovation

Athéna Recherche et Innovation produit de l'hydrogène par voie biologique à partir d'effluents non valorisés de l'agroalimentaire.

Catégorie Energies renouvelables et Smart Grid : EQUIUM

EQUIUM développe une solution de production de froid « off GRID », sans maintenance, sans gaz à effet de serre, en mobilisant la technologie disruptive des moteurs thermo-acoustiques. Dans les coolers acoustiques les ondes de très haute puissance effectuent un travail de conversion de la chaleur en froid positif ou négatif. « EQOOLER » permet de valoriser les chaleurs fatales dans des applications industrielles (moteurs, groupe électrogènes, processus industriels, solaire, etc.).

Catégorie Bâtiments et mobilités durables : H2X - Systems

Création d'écosystèmes hydrogène pour les territoires, associant une production d'hydrogène vert via des centrales de production d'énergies renouvelables, un système de distribution de l'hydrogène en capsules et des usages locaux de l'hydrogène, dont un service de mobilité partagé utilisant une voiture innovante hybride solaire /hydrogène.

Catégorie Territoires durables & Economie circulaire : Heyliot

Heywaste apporte de la connectivité aux différents contenants à déchets. Un capteur miniature, peu coûteux, permet de facilement connecter ces contenants. En exploitant la technologie laser, des mesures précises sont prises et transmises à la plate-forme web Heywaste. Cette plate-forme est le véritable cockpit du gestionnaire des contenants, ouverte vers les applications métiers. Collectivités ou exploitants peuvent mieux appréhender les flux de déchets pour optimiser les tournées et éviter les débordements. Ainsi Heywaste propose une solution permettant, par exemple, d'aider au respect de la nouvelle réglementation de tri des 5 flux.

Catégorie Innovation sociale et nouveaux business model : Hoali

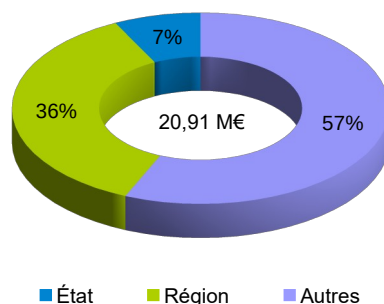
Hoali est une plate-forme et une application mobile visant à augmenter la performance de tri des citoyens. Elle s'adresse aux collectivités et aux lieux recevant du public pour leur permettre d'apporter facilement à leurs usagers les consignes de tri, les points de collecte, des alternatives aux poubelles, les calendriers des ramassages, etc. Hoali permet de mettre en place une stratégie d'engagement, d'incitation de l'utilisateur par rapport aux déchets. Il s'adresse donc à toute collectivité, tout lieu, toute marque qui souhaite limiter l'impact des modes de consommation sur l'environnement.

VOLET NUMÉRIQUE

L'accessibilité de la Bretagne ne passe pas uniquement par des réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par le déploiement du numérique. Les investissements dans le numérique permettent à chacun de se connecter au monde, tout en restant sur le territoire. Cependant, le numérique est aussi un facteur d'innovation économique que le CPER souhaite porter.

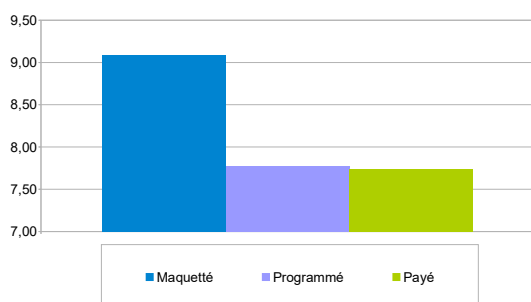
	État	Région	Autres	Total
Total volet numérique	1,56 M€	7,53 M€	11,82 M€	20,91 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits

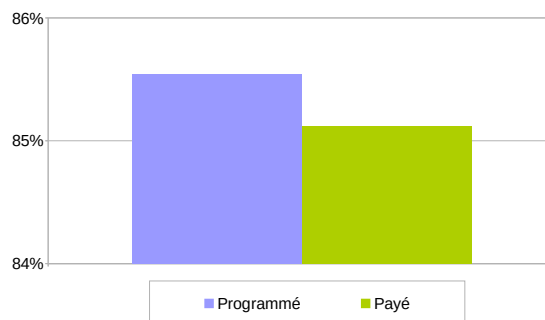


Exécution financière à fin 2019

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2019



% de crédits programmés et payés par rapport au montant inscrit (État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés	0,66	0,20	30,2%	4,53	4,53	100,00%

Deux études ont été engagées en 2015 et 2016, dans le cadre de cet objectif stratégique :

- étude de mutualisation des infrastructures de gestion de données (data-center), copilotée par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les phases 1 et 2 (état des lieux des besoins et des ressources) et 3 (étude des scénarii de mutualisation) ont été réalisées,
- étude relative à la téléphonie mobile copilotée par l'État et la Région. La phase 1 de diagnostic et les phases 2 et 3 de définition des actions et solutions ont été réalisées.

Par ailleurs, une convention a été signée avec Mégalis Bretagne pour le financement des évolutions de la plate-forme régionale d'administration électronique (montant de 0,1 M€).

Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture

En vue d'assurer la progression des usages numériques au service de la création et de l'enseignement, le CPER souhaite développer la production de contenus et leur diffusion sur le territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,90	0,05	5,2%	3,00	3,00	100,00%

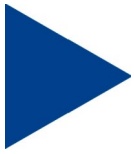
En 2015, la mise en œuvre du projet audiovisuel breton s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions de Bretagne et par le soutien au démarrage d'une plate-forme numérique audiovisuelle portée par l'association « Breizh Créative », et mise en ligne sous l'appellation Kub (<http://kubweb.media>). Celle-ci est alimentée par les contenus originaux qu'elle produit et ceux coproduits par les télévisions partenaires. Elle est animée par un collectif d'acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne.

Pour l'État, le bilan financier du volet numérique n'a pas changé, des opérations d'investissement numérique ayant été annulées.

En 2018, les opérations d'investissement numérique du Pont supérieur et de l'EESAB ont été annulées. L'opération Breizh Créative (KUB) désormais inscrite en fonctionnement aura reçu 500 k€ à fin 2019.

La Région s'est engagée sur le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ sur le projet régional numérique (qui intègre l'association « Breizh Créative »).

La Région s'est engagée à alimenter le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ par an. En 2018, ce contrat avec les télévisions de Bretagne a été abondé par la Région d'un montant de 0,567 682 M€ en investissement.

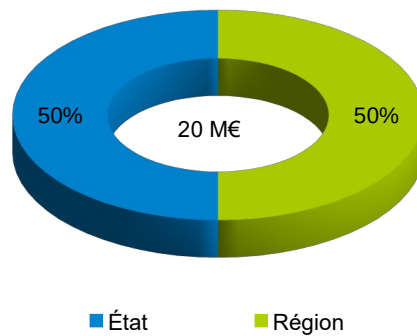


VOLET EMPLOI

Le CPER a pour ambition de développer des actions d'accompagnement des publics, des territoires et des filières, dans un contexte de mutations économiques.

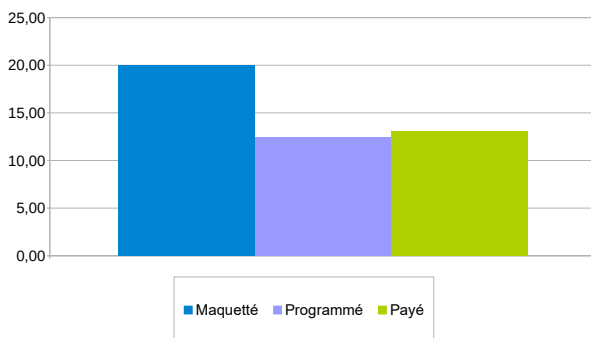
	État	Région	Total
Total volet emploi	10 M€	10 M€	20 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits

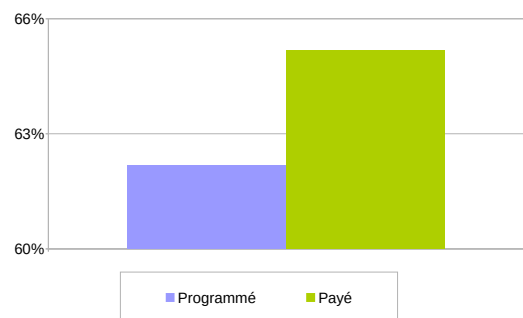


Exécution financière à fin 2019

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2019



% de crédits programmés et payés
par rapport au montant inscrit
(État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics

Cet objectif stratégique repose à la fois sur des actions d'observation, d'animation et d'information, mais également sur la prévention des risques professionnels et la promotion de l'égalité professionnelle.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,10	4,07	66,7%	6,10	3,11	51,0%

a) Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels

Le CPER finance le GIP Relation Emploi Formation Bretagne (GREF) pour la mise en œuvre des missions et actions décidées dans le cadre de la convention d'application, à savoir principalement (État 663 291 € / Région : 650 000 €) :

- l'information sur la formation et l'emploi,
- l'appui technique et l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- l'animation des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE),
- l'observation régionale emploi/formation (appui au Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et de la Formation Professionnelle – CPRDOFP – acteurs du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – CREFOP – et du SPRO).

Il encourage également les travaux d'observation visant à améliorer la connaissance des emplois, des métiers et des besoins en compétences et en qualifications, sur le plan territorial et sectoriel. Ces travaux participent à la déclinaison opérationnelle du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et plus particulièrement de son chantier 1 « assurer la construction d'un diagnostic emploi-compétences partagé » et de son chantier 9 « développer les dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles ».

En 2019, sur concours financier ponctuel, le GREF a accompagné le pilotage des politiques de l'apprentissage en Bretagne, notamment en structurant une collecte de l'offre de formation.

Depuis 2015, 53 projets ont été retenus conjointement dans le cadre de l'appel à projets, avec un financement à parité sur des thématiques aussi variées que l'agroalimentaire, le bâtiment, la logistique, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, les filières de la santé ou du numérique.

b) Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont donné la priorité aux sujets de prévention des risques professionnels, de pénibilité, de qualité de vie au travail et plus globalement au développement de la compétitivité et de la performance économique des entreprises favorisant la qualité de vie au travail.

Les orientations de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Bretagne se doivent de répondre aux attentes des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

L'ARACT est intervenue en 2018 sur cinq grands domaines d'actions :

- agir sur la santé au travail,
- agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- accompagner les démarches de qualité de vie au travail,
- accompagner les changements techniques et organisationnels,
- prospective et communication.

L'ARACT Bretagne intervient dans les entreprises et les organisations grâce à des approches collectives et individuelles, des actions de capitalisation-développement, de transferts-diffusion de méthodes et d'outils de formation (conception et animation d'actions collectives, contribution à des dispositifs adaptés à la demande et aux acteurs impliqués). Elle assure aussi la publication d'études et la mise à disposition de données.

c) Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois

Depuis 2015, 43 actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi, de développement de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises ont été financées, dont la moitié portée par les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Certains des projets sont très ciblés : par exemple en direction des femmes de plus de 50 ans, des familles monoparentales, des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou, de façon expérimentale en 2019 sur le territoire costarmoricain, comme un accompagnement des femmes en emploi face aux risques de bascule vers la précarité en raison de fragilités personnelles.

On peut également citer l'action portée par « retravailler dans l'Ouest » en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en rémission de cancer, soit par l'émergence d'un nouveau projet professionnel, plus adapté à leur nouvelle situation, soit par l'adaptation des postes précédemment occupés, afin de les préparer à leur retour à l'emploi. Cette action permet d'accompagner 40 femmes en recherche d'emploi dans le Morbihan et le Finistère.

Les actions menées par les CIDFF en 2019 visent à permettre aux femmes un retour et une insertion dans l'emploi, avec une réponse spécifique et adaptée pour le public féminin le plus éloigné de l'emploi. L'objectif est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des femmes : accueillir, informer, orienter et accompagner de manière globale les personnes, pour et dans leur projet professionnel (recherche d'emploi, de formation). De manière transversale, l'action a pour objectif de traiter les problématiques liées à l'articulation des temps de vie, la diversification des choix professionnels, la mobilité, la situation sociale et familiale, etc.

L'État (0,06 M€) et la Région (0,06 M€) financent tous les ans des actions en faveur de l'égalité professionnelle.

Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels

Procéder à une analyse rénovée des menaces et des opportunités qui pèsent sur l'emploi dans un territoire permet de développer une connaissance qui favorise la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des besoins de recrutement des entreprises.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,70	1,80	66,7%	2,70	1,03	38,0%

a) Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux

L'un des projets a permis d'organiser et de structurer un processus de dialogue social dans le secteur agroalimentaire breton. Les travaux menés par le partenariat, composé de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD), Coop de France Ouest et les organisations syndicales de salariés, ont conduit à la mise en œuvre de l'instance de dialogue social pour le secteur alimentaire breton et à la création d'une commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle dédiée au secteur alimentaire.

Les organisations syndicales CFDT et CGT ont été accompagnées dans le cadre d'actions visant à développer un dialogue social territorial et à participer à la mise en œuvre de plans d'action territoriaux sur l'emploi, les transitions professionnelles, la formation, ou encore à favoriser une meilleure implication dans les travaux menés par les instances de concertation territoriales CDEF et CTEF.

Afin d'améliorer la montée en compétences des artisans du bâtiment en Bretagne, différentes actions de formation et une action d'ingénierie portées par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ont également été valorisées au titre du CPER.

De même, plusieurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ont été financées dans les Pays de Morlaix, Lorient, Fougères-Marches de Bretagne, Vitré, portées par les Pays, l'AFPA transitions, l'ARACT Bretagne, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées et la FNTR.

A ce titre, une action inter-entreprises de prévention de l'usure professionnelle sur les Pays de Fougères et de Vitré a été financée en 2017 pour répondre aux enjeux de prévention de l'usure professionnelle, de l'évolution des compétences dans une dynamique de gestion active des âges et de maintien en emploi dans l'entreprise (GPEC) et sur un territoire (GTEC). En complément, des actions ont été menées notamment pour favoriser l'attractivité du territoire de Fougères.

Dans cette perspective de prolonger les dynamiques engagées autour de l'emploi et de la formation, les clauses dans les marchés, outil d'insertion par l'activité économique, continuent en 2019 à faire l'objet d'une importante promotion, avec une ingénierie partagée à l'échelle de cet arrondissement.

En 2018, un projet d'expérimentation territoriale en matière de sécurisation des parcours professionnels avait été développé sur le territoire de Lamballe - Saint-Brieuc ayant pour objectif de concilier la satisfaction des besoins exprimés par les dirigeants en matière de compétences avec la sécurisation des parcours professionnels par la formation des salariés. Il s'agit pour l'essentiel de conduire des entretiens stratégiques auprès d'une centaine de dirigeants de TPE PME, de détecter les actions RH-emploi-orientation-formation et d'en assurer l'ingénierie et la mise en œuvre.

b) Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires

L'action « Atout performance Finistère » vise à accompagner des entreprises artisanales porteuses de projets de développement en confortant la vision stratégique du dirigeant et la professionnalisation de la prise en charge de ses fonctions managériales. L'objectif est d'accompagner une centaine d'entreprises réparties sur les 4 Pays finistériens (45 en Pays de Cornouaille, 25 en Pays de Morlaix, 18 en Pays de Brest et 12 en Pays Centre Ouest Bretagne).

Découlant de la conférence régionale de Bretagne, le financement du projet SEPAP sur le territoire Saint-Brieuc – Lamballe est renouvelé pour la seconde année en 2019. Ce projet s'inscrit dans une démarche prospective d'adaptation des compétences et de sécurisation des parcours professionnels au regard des transformations des entreprises.

Le financement d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un Groupement d'employeurs sur le département finistérien est renouvelé en 2019. A l'instar du Groupement d'emploi du Pays de Redon multi-sectoriel d'entreprises sur le territoire du Pays de Redon accompagné en 2017, le GE Iroise a pour objectif de répondre aux besoins, notamment dans les fonctions supports (Ressources humaines, informatique, services généraux, etc.), mais également de pouvoir conserver des compétences et des gens qualifiés en facilitant l'emploi partagé.

En 2019, deux actions en faveur de la sécurisation des parcours dans le monde agricole ont été soutenues financièrement sur le département finistérien, pour un montant total de 102 000 €.

Par ailleurs, différentes actions dans le cadre du comité territorial emploi formation de Lorient seront lancées pour une communication sur les métiers de l'économie locale, pour la consolidation et le développement des entreprises agricoles en accompagnant leur stratégie en organisation du travail et emploi.

Le Centre de promotion sociale agricole (CPSA) de Combourg a été financé pour permettre un accompagnement renforcé de salariés visant, par la VAE, à capitaliser leurs compétences dans une optique de sécurisation des parcours.

Sur le volet formation des projets, l'accompagnement régional des territoires se fait dans le cadre du financement des actions territoriales expérimentales (ATE) de la Région (536 703 € en 2015 et 317 203 € en 2016). Ces ATE permettent de répondre rapidement aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

Depuis 2015, 26 actions ATE recrutement ont été soutenues dans le cadre du CPER. On peut citer, à titre d'exemple, des plates-formes d'accès à la professionnalisation et à l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, des formations en usinage

(à Lorient notamment), des métiers industriels, la découverte des métiers de la filière nautique à Auray-Quiberon, la formation et l'accompagnement des porteurs des projets ou de reprises d'entreprise- à Morlaix et Saint-Brieuc.

Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne

La Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) identifie 11 filières en Bretagne. Une observation des emplois et compétences permettra à l'avenir de mieux anticiper les besoins et de structurer efficacement la réponse publique.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	1,20	0,80	66,7%	1,20	1,63	136,2%

a) La mise en œuvre de la charte « label social transport »

Elle s'inscrit dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et de la conférence sociale régionale qui prévoit, notamment, la mise en œuvre de plans spécifiques sectoriels dans les transports routiers. Il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises et de sécuriser les parcours professionnels des salariés par le renforcement du dialogue social.

L'action est soutenue par l'État, la Région, la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de Bretagne (FNTR Bretagne), la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs de Bretagne (FNTV Bretagne) et la CFDT transports Bretagne, signataires d'une charte qualité « label social ». Ensemble, ils conduisent une démarche de déploiement du label en Bretagne (promotion de la charte, module de formation « référents sociaux dans les entreprises », etc.).

A compter de l'année 2016, il s'est agi, grâce à une action de formation, de permettre aux acteurs des entreprises du transport des voyageurs et marchandises engagées dans la démarche de la charte qualité « label social transport », de prendre conscience de la pertinence du dialogue social, de partager leurs représentations et de s'approprier les conditions et les outils pour instaurer un dialogue social de qualité.

Le financement est apporté à parité par l'État et la Région (40 000 € chacun), couvrant 61,5 % de l'ensemble du coût de l'action (130 000 €).

b) Le secteur du tourisme

Le contrat d'objectif emploi formation tourisme, signé en 2012 pour renforcer la sécurisation des parcours professionnels, prévoit de développer une culture commune sur les compétences transversales requises dans l'ensemble des métiers du tourisme (incluant, notamment, le spectacle vivant et les festivals, etc.). Quatre compétences principales ont été identifiées et font l'objet d'une mutualisation inter-organismes paritaires collecteurs agréés :

- accueil,
- e-tourisme et commercialisation,

- management,
- langues appliquées au tourisme : développer des compétences en langues pour valoriser la relation et développer sa clientèle.

Dans ce cadre, en 2015, une convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) a été conclue avec le Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs, pour un montant de 10 000 € de la part de l'État, soit 20 % du coût total prévu de l'action.

En 2016, deux EDEC ont été conclus pour un montant de 75 000 € : l'un avec FAFIH/FORCO sur une action visant à préparer les entreprises du commerce et du tourisme du centre-ville de Rennes avec l'arrivée de la LGV et l'ouverture du centre des congrès, l'autre avec l'AGEFOS-PME sur un « atout numérique » à destination des entreprises du commerce et du tourisme. En 2017, l'action FAFIH/FORCO a été reconduite sur d'autres territoires à hauteur de 80 000 €. Par ailleurs un EDEC FAFIH, AGEFOS, AFDAS a été conclu sur le secteur du tourisme afin d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur (36 000 €)

En 2018, la Direccte a soutenu une action portée par le FAFIH et le FORCO sur la thématique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises du tourisme afin de les sensibiliser, de partager les bonnes pratiques et de leur proposer des temps de diagnostics et d'accompagnement approfondis pour répondre aux besoins repérés. Par ailleurs, une action relative à l'accompagnement RH des dirigeants a été menée par AGEFOS PME.

c) Le soutien à l'artisanat

Dans le cadre du soutien à l'artisanat du bâtiment, une convention EDEC avec la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne permet de mettre en place des actions :

- d'ingénierie et de formation en vue d'aboutir à la conception et au développement d'un module de formation en e-learning novateur sur la qualité de l'air intérieur. Cet outil est le fruit des réflexions de la Commission environnement et construction durable de la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne dans la lignée des travaux nationaux (ministère en charge de l'environnement),
- de formations courtes et longues sous forme de cycles à destination des responsables d'entreprise de l'artisanat du bâtiment : « gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment », « responsable de l'entreprise artisanale du bâtiment », « professionnel de la rénovation énergétique ».

Le financement apporté en 2016 par l'État et la Région sur le soutien à l'artisanat du bâtiment est de 40 000 € chacun, soit 80 % du coût total du projet (130 000 €). Cette action a été reconduite en 2017 à hauteur de 55 000 € pour l'État.

En 2018, une expérimentation a été menée afin d'identifier les freins et les leviers associés à la transformation numérique des entreprises du bâtiment, notamment ceux qui facilitent ou mettent en échec la conduite du changement dans ce secteur. A l'issue de cette expérimentation, l'ARACT Bretagne et les partenaires impliqués participeront à la réalisation d'un livrable synthétisant les bonnes pratiques et les écueils à éviter lors de l'introduction d'un outil numérique.

Cette même année, l'État a également financé des actions portées par la CRMA en faveur du développement des usages du numérique dans les entreprises artisanales bretonnes. En 2019, ce financement complémentaire a été renouvelé pour le développement des usages numériques. La CPRIA a ainsi pu développer un outil d'auto-diagnostic RH dématérialisé pour

remédier aux difficultés de structuration des fonctions RH des entreprises artisanales.

Parallèlement à ces actions, l'État et la Région soutiennent depuis 2016 la structuration d'un « Atlas de l'emploi de proximité » mettant à disposition, en ligne, des indicateurs statistiques emploi-formation relatifs à l'artisanat, à des niveaux régional et infra-régional.

d) L'économie sociale et solidaire (ESS)

- Depuis 2015, des conventions ont été conclues avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : elles portent sur la qualité de l'emploi et les conditions de travail dans l'ESS en Bretagne pour améliorer les pratiques des entreprises. L'objectif est d'expérimenter de nouvelles formes de mutualisation, d'organiser cette mutualisation inter-entreprises sur deux territoires et d'essayer ces expériences :
 - le projet de Vannes, relatif à la mutualisation des compétences, a permis la création d'une plate-forme « La Place » qui est désormais opérationnelle. La Place s'adresse spécifiquement aux acteurs de l'ESS dont les projets requièrent des compétences transverses, ponctuelles ou continues et à temps partiel (communication externe, ressources humaines, stratégie et développement, informatique, gestion administrative et financière, etc.)
 - le projet de l'espace associatif « Quimper/ADESS », a abouti à la création du groupement d'employeur associatif Intersectoriel (GEAI) sur le territoire du Finistère.
 - Une étude prospective des besoins en emplois et en compétences sur un champ spécifique de l'économie sociale et solidaire, celui du réemploi, est en cours de réalisation par la CRESS, avec le soutien de l'État et de la Région.
- D'autres actions ont été menées telles que celles consistant en l'accompagnement à la reprise-transmission en SCOP qui a pour objectif de promouvoir, d'informer et de communiquer sur le statut SCOP auprès des acteurs du développement économique, de rencontrer les salariés qui pourraient être intéressés par la reprise de l'entreprise ou encore de proposer un accompagnement technique réalisé par l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest.
- La Région soutient les structures d'animation territoriales en accompagnant la formation des bénévoles à hauteur de 175 590 € en 2018 et 194 450 € en 2019. Conjointement, l'État apporte son concours financier depuis 2015 sur les actions portées par la CRESS.

Par ailleurs, le soutien par le CPER d'une étude, finalisée en 2019 sous le pilotage de We Ker, visant à caractériser l'emploi au sein des structures associatives du bassin rennais, a permis d'initier des actions d'accompagnement RH à destination de ces structures, comme leur sensibilisation à la fonction employeur et la mise en place de formations sur les fonctions d'employeur et de dirigeant. Parallèlement, les crédits contractualisés ont soutenu un appui à l'emploi durable des salariés en sortie d'insertion par l'activité.

e) Le soutien à l'agriculture

Dans le secteur agricole, la chambre régionale d'agriculture de Bretagne a travaillé à la construction d'un observatoire emploi-formation du secteur alimentaire en Bretagne. En outre, la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) évalue les formations régionales pour renouveler les générations agricoles, stimuler l'activité et développer l'emploi en milieu rural.

La chambre régionale d'agriculture a réalisé une étude relative aux pistes d'actions pour développer l'attractivité sur les métiers de la production agricole et une communication proactive dans les standards numériques actuels. Enfin, à partir de l'exploitation de données recueillies auprès des Agences Emploi Formation (AEF), l'ANEFA Bretagne a produit des portraits de territoires, sur la thématique du marché du travail, à l'échelle de la région, des départements, des 14 CTEF et des 59 EPCI bretonnes.

f) Le soutien à l'économie bleue

Le soutien à l'économie bleue s'est traduit par des études afin de développer une analyse prospective sur les besoins en emplois et en formations. Ainsi, le GIP d'aménagement du territoire du Pays de Morlaix soutient les métiers émergents dans le secteur des biotechnologies marines et AGRO CAMPUS OUEST analyse les métiers et les compétences existants dans la filière algues.

En 2018, l'État et la Région ont apporté leur soutien à la réalisation d'une étude portée par le Campus des métiers Industries de la mer, qui a permis d'analyser de façon détaillée les attentes des entreprises sur des compétences techniques transverses à plusieurs métiers en tension et en devenir dans ce secteur, et par suite, de mettre en place des actions afin de favoriser le développement de ces compétences.

g) Le soutien aux territoires

Les démarches territoriales en matière d'emploi-formation sont diverses. À titre d'exemple, on peut citer les actions visant à recueillir et partager des informations sur les territoires afin d'accompagner le développement de l'emploi et des compétences et d'en renforcer l'attractivité. C'est le cas pour les Pays de Fougères-Marches de Bretagne et de Vitré. Des actions sont aussi engagées auprès des TPE et PME afin de mieux anticiper les mutations économiques de leurs territoires et d'adapter les besoins en formation.

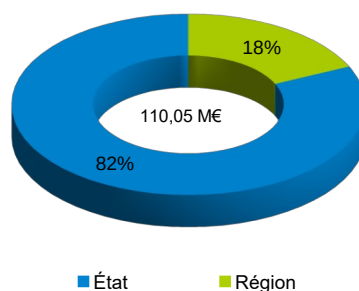
VOLET TERRITORIAL

L'État et la Région souhaitent soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité entre les territoires. Ce volet est conçu en articulation avec la politique territoriale de la Région. Il présente six objectifs stratégiques resserrés, correspondant aux grands enjeux des dynamiques territoriales et permettant une concentration des moyens.

	État	Région*	Europe	Total
Total volet territorial	90,05 M€	20 M€	-	110,05 M€

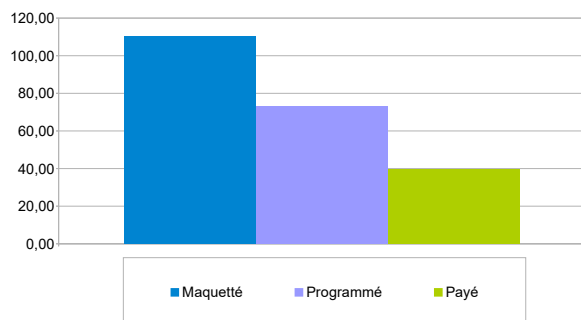
*Le total de la part « Région » ne comporte pas les différents contrats de partenariats.
Le présent tableau ne prend pas en compte les fonds FEADER et FEDER portés par l'Europe

Répartition par financeur des crédits inscrits

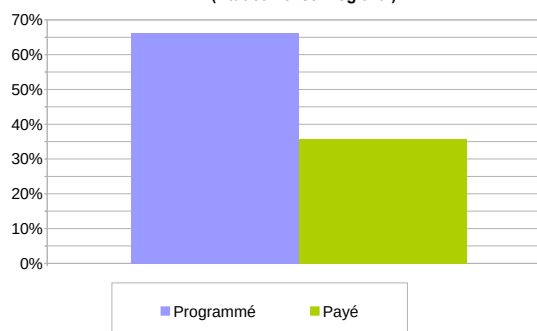


Exécution financière à fin 2019

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2019



% de crédits programmés et payés
par rapport au montant inscrit
(État et Conseil régional)



Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2019			RÉGION au 31/12/2019		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Volet Territorial	90,05	35,40	39,3%	20,00	37,48	-
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral	6,00	3,06	51,1%	6,00	3,95	65,8%
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,05	4,08	56,0%	Contrats de Partenariats	6,18	
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public		5,59			2,77	
Objectif stratégique n°4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes		15,57		14,00	13,37	
Objectif stratégique n°5 : Soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,00	6,99	50,0%	Contrats de Partenariats	6,86	
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,00	0,11	0,4%		4,36	

Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral

La Bretagne compte 12 îles habitées de façon permanente. Le contrat de partenariat entre l'Association des Iles du Ponant, la Région et l'État, couvrant la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 à Ouessant, en présence du Premier ministre.

À travers ce contrat, les partenaires confirment la prise en compte des spécificités insulaires dans leurs politiques territoriales et définissent des priorités :

- maintien et développement de services collectifs essentiels,
- accès au logement pour les résidents permanents,
- développement d'activités économiques viables et diversifiées,
- préservation et valorisation du patrimoine et de l'environnement,
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'État garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 M€ (FNADT), complété par des crédits en faveur de la construction de logements sociaux, de la gestion des déchets et de la transition écologique (notamment programmes TEPCV), développement des énergies renouvelables. L'engagement de la Région porte lui sur un montant de 6 M€, mobilisés au titre du contrat de partenariat État / Région / Association des Iles du Ponant.

Les projets soutenus depuis 2015 correspondent pleinement aux priorités : logements pour actifs à Batz, Ouessant, Hoëdic, équipements sportifs pour les jeunes à Groix et Sein, restauration du phare de Batz, déchetteries à Belle-Ile et l'île aux Moines, étude foncière à Hoëdic, maison de santé à Groix, réhabilitation d'un complexe culturel à Belle-Ile, restauration paysagère de sites naturels à Molène, etc.

Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires

L'anticipation des mutations économiques passe par une connaissance de chaque territoire afin d'identifier et d'accompagner les transitions en cours.

Trois actions prioritaires ont été retenues au titre du volet territorial, en complémentarité avec le volet emploi du CPER :

- l'accompagnement des acteurs au sein des territoires confrontés à des mutations économiques,
- la structuration et le développement des tiers-lieux,
- les actions en faveur du renouvellement du foncier économique.

Ciblées vers des territoires prioritaires (bassins d'emplois industriels, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), ces actions visent à soutenir activement les acteurs qui se mobilisent en faveur de l'emploi et de l'émergence de nouvelles activités.

Au titre des réalisations, il faut souligner en particulier le soutien à des opérations en faveur du renouvellement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises (traitement de friches, densification de zones d'activités et création d'ateliers-relais à Josselin, etc.) ainsi qu'à la mise en place d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire (« Tag » à Saint-Brieuc, Morlaix et Lorient) et de « fablab » à Redon, Auray ou Vitré ou d'espaces de coworking (Crozon). La création du Photonics Park à Lannion ou encore le confortement d'une filière d'approvisionnement en matière première pour la production de ouate de cellulose à Morlaix sont d'autres exemples valorisant une approche filière.

Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public

L'accessibilité aux services au public est un enjeu présent dans tous les territoires ruraux et périurbains, mais aussi dans les quartiers prioritaires.

En pleine adéquation avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, adoptés dans les 4 départements bretons en 2017, le CPER apporte un soutien majeur au déploiement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des maisons de services au public (MSAP).

Depuis une dizaine d'années, la dynamique de regroupement et d'exercice coordonné des professionnels de santé est particulièrement forte en Bretagne, puisque plus de 90 MSP sont aujourd'hui reconnues. Ces lieux de mutualisation de l'offre de soins de premier recours sont mis en place dans le cadre d'un projet de santé validé par l'ARS. Le volet territorial du CPER et les contrats de partenariat de la Région sont mobilisés pour le financement de la construction ou de l'extension des bâtiments des maisons de santé dans des territoires fragiles en termes de démographie médicale (Louargat, Plancoët, Malestroit, Milizac, Pleyben, Pont-de-Buis, Trégourez, Saint-Brice-en-Coglès, Pléchâtel, Pleugriffet, Val d'Anast, Le Pertre, etc.)

Afin d'améliorer l'accès aux services dans les territoires, l'État a également déployé un réseau de maisons de services au public, devenues les espaces France services, afin de rapprocher les opérateurs (la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, etc.) des habitants. Une soixantaine de MSAP/EFS, situées dans des communes rurales ou des quartiers prioritaires de la

politique de la ville, fonctionnent aujourd'hui en Bretagne, dont certaines ont fait l'objet d'un accompagnement en investissement dans le cadre du volet territorial par l'État ou la Région (Guéméné-sur-Scorff, Tréguier, Landivisiau, par exemple).

Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes

À travers le volet territorial du CPER, l'État accompagne les villes petites et moyennes qui définissent une stratégie en faveur de l'attractivité de leur centre en actionnant tous les leviers : amélioration de l'habitat, requalification des commerces, équipements publics, mobilités, etc.

Depuis le lancement du CPER, plusieurs communes ont engagé des études préopérationnelles avec l'appui du volet territorial tandis que dans d'autres villes, de premiers investissements ont été financés par l'État ou la Région afin de conforter les fonctions de centralité (réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, halles à Mûr-de-Bretagne ou Maunon, cinéma associatif à Redon, aménagement urbain à Tréveneuc ou Hanvec, maintien de derniers commerces en centralité en milieu rural à Locquénolé ou Tréglamus, etc.).

L'avenant au CPER signé le 16 décembre 2016 a prévu un renforcement de l'action de l'État et de la Région en faveur des centralités, en particulier pour pouvoir soutenir dans ce cadre des bourgs ruraux, avec un abondement de 14 M€ côté État, la Région s'engageant sur la même somme supplémentaire au bénéfice des territoires.

En février 2017, un premier appel à candidatures a été lancé, associant l'État et la Région, mais également la Banque des territoires et l'Etablissement public foncier de Bretagne afin d'expérimenter pour soutenir conjointement des projets globaux de dynamisation de centres-villes ou centres-bourgs. Dans ce cadre, les partenaires accompagnent 60 projets (25 en études et 35 en travaux) sur la période 2017-2020, pour un montant total de soutien de 29 M€. Un second appel à projets, poursuivant les mêmes objectifs, a été lancé en novembre 2018 par les 4 partenaires. 70 projets (28 en études et 42 en travaux) ont été sélectionnés en juillet 2019.

Dans le domaine des musées, la Région et l'État ont cofinancé la rénovation du musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel : trois tranches de travaux ont été réalisées depuis 2016 (financement de l'État de 256 962 € et de la Région de 841 581 €) pour une réouverture prévue en 2021. Un financement pour l'étude de programmation architecturale et muséographique du projet Centre national des phares (Musée des phares d'Ouessant), de 18 000 €, est également intervenu en 2017 sur l'enveloppe de l'État. En ce qui concerne d'autres types d'équipements culturels, la réhabilitation de la manufacture des tabacs à Morlaix, la création du centre culturel de Paimpol, du pôle de développement culturel « Le Petit Echo de la Mode » à Châtelaudren, de l'espace culturel et de congrès de La Gacilly ont également été soutenus.

Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains

Dès la signature du CPER, la négociation des contrats métropolitains s'est engagée avec Brest et Rennes, qui ont accédé par décret au statut de métropole au 1er janvier 2015. L'intérêt de ces contrats est de consolider dans un document unique les soutiens apportés par le CPER,

les fonds européens ou le programme des investissements d'avenir à la concrétisation de leur stratégie métropolitaine.

Ils ont été signés par l'État, la Région, les Conseils départementaux et les Métropoles en novembre 2015. Ils s'articulent autour des axes principaux suivants :

- enseignement supérieur, recherche, innovation,
- mobilité et villes durables,
- renouvellement urbain,
- équipements métropolitains.

Ces contrats ont été complétés en 2017 par des pactes métropolitains d'innovation signés entre les métropoles, l'État et la Région. A Brest, le pacte porte sur le « Campus mondial de la mer » (ateliers des Capucins, projet Océanolab, équipement scientifique, etc.), tandis que Rennes a choisi de se positionner sur la thématique des « mobilités intelligentes » (expérimentation de bus électriques, événement InOut, etc.).

S'agissant des équipements métropolitains, objets du soutien du volet territorial, sont concernés à Brest la rénovation du centre des congrès du Quartz, du conservatoire national botanique, la relocalisation du Fourneau et, à Rennes, la construction du nouveau conservatoire de musique, le projet « Vilaine » et l'accompagnement de la dynamique « french tech Rennes – Saint-Malo » avec notamment le financement par l'État et la Région des investissements relatifs au bâtiment « Mabilay » (acquisition, espace de coworking, hôtel de start-up, etc.).

A Brest, le Conseil départemental du Finistère porte le projet de développement du « centre national des phares » consistant à élargir les missions du musée des phares actuel d'Ouessant grâce à la création d'une structure unique à vocation nationale et répartie sur deux sites majeurs et complémentaires : le Créac'h à Ouessant et un nouveau site à terre sur le port de Brest. L'État a cofinancé l'étude de programmation architecturale, technique et muséographique sur le site du 1er éperon du port de Brest ainsi que l'étude de programmation détaillée qui consiste à approfondir l'étude du scénario retenu.

Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU

En Bretagne, 12 intercommunalités sont concernées par la politique de la ville.

Sur les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte la Bretagne, 4 ont été désignés d'intérêt national pour le renouvellement urbain (Bellevue à Brest, Maurepas et Le Blosne à Rennes, Bois du Château à Lorient) et 8 d'intérêt régional (Balzac à Saint-Brieuc, Iroise à Ploufragan, Pontaniou à Brest, Kermoysan à Quimper, Villejean à Rennes, Marville à Saint-Malo, Kervéanec Nord à Lorient et Kerfrehour à Lanester).

Une convention régionale pour le renouvellement urbain a été signée par le préfet de région, le président du Conseil régional, le délégué général de l'ANRU et le directeur régional de la Caisse des dépôts le 16 décembre 2015. Cette convention définit les modalités de soutien de chaque partenaire aux projets et a servi de socle pour la préparation des protocoles de préfiguration de chaque agglomération concernée par un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Suite au doublement du NPNRU décidé en 2018, l'ANRU (Agence Nationale de Renouveau Urbain) mobilise une enveloppe financière pour les 8 quartiers d'intérêt régional de 39 M€ de subventions et de 18,5 M€ de prêts bonifiés de l'ANRU afin de permettre des investissements (démolition/reconstruction de logements, aménagements urbains, équipements publics, etc.).

Dans le même temps, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre du NPNRU. Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale. Cette dotation dédiée vient compléter l'intervention régionale au titre des contrats de partenariat.

Ainsi, la Région a soutenu en 2019 la réhabilitation de logements sociaux dans le quartier de Maurepas à Rennes, l'aménagement urbain du quartier de l'Iroise à Ploufragan ou du quartier du Blosne à Rennes.



CPER BRETAGNE 2015 – 2020
Bilan d'exécution fin 2019